

# Comité consultatif de la Réserve naturelle de Saint-Martin

28 novembre 2016

Salle des délibérations de la Collectivité de Saint-Martin



## RAPPORT D'ACTIVITÉS 2016



Réserve Naturelle Nationale  
de Saint-Martin



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Conservatoire du littoral



Agence des  
aires marines protégées





# Sommaire ■ ■ ■

- 3** Présentation de la RNN
- 13** Rapport d'activités au 28 novembre 2016
- 50** Compte-rendu du Comité consultatif du 16 décembre 2015
- 54** Rapport général du commissaire aux comptes  
clos au 31 décembre 2015
- 62** Rapport financier au 31 octobre 2016  
présenté par Bruno Lize
- 63** Budget prévisionnel 2017



Réserve Naturelle Nationale  
de Saint-Martin

# Présentation de la RNN ■ ■ ■



## Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin

**Localisation :** île de Saint-Martin

Collectivité de Saint-Martin

**Surface totale 3 060 hectares, dont :**

Terrestre : 153 hectares

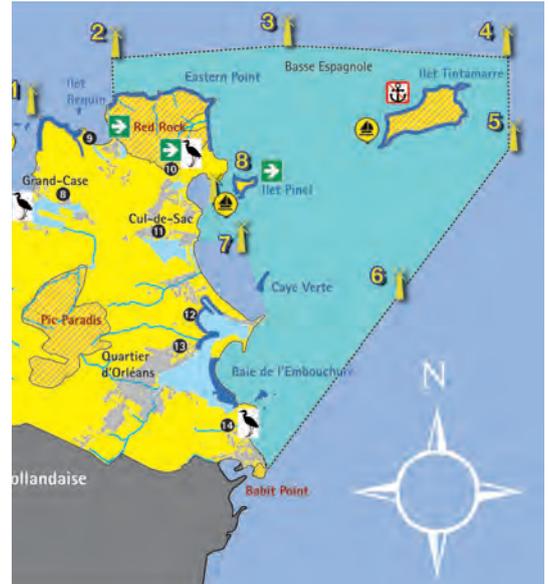
Marine : 2 907 hectares

**Type de protection :** Réserve Naturelle Nationale

**Catégorie UICN :** IV

**Texte de création :** décret ministériel n°98-802 du 3 septembre 1998

# Présentation de la RNN



## Description

### 3 écosystèmes marins et côtiers juxtaposés

- Espaces lacustres et mangroves,
- Herbiers de phanérogames marines et récifs coralliens,
- Espaces littoraux (plages, falaises, îlets, végétation de bord de mer)

### 4 grandes unités écologiques

- Les formations xérophytiques des côtes et falaises,
- Les récifs coralliens,
- La mangrove,
- Les herbiers de phanérogames marines



## Biodiversité

### Principaux habitats, faune et flore remarquables

Les formations xérophytiques sont très caractéristiques des conditions pédo-climatiques de l'île de Saint-Martin, ce qui explique leur importance. L'île subit un climat sec, et les épiphytes et les plantes grasses dominent sur la région littorale au vent. Cette couverture végétale contient diverses espèces de Croton (Ti-Baume), de Lantana (Mille-Fleurs ou Ti-Baume jaune), de cactus, des frangipaniers blancs ainsi que quelques essences arborescentes telles qu'acacias et gommiers.

La mangrove, typique de la zone intertropicale, est un écosystème particulier se développant dans la zone intertidale. Elle est composée d'essences ligneuses halophytes dominées par le palétuvier rouge *Rhizophora mangle*. Elle sert de zones de nurseries pour de nombreuses espèces (poissons, crustacés...) qui s'y reproduisent et vivent à l'état adulte dans d'autres milieux. Autrefois plus abondante, elle n'occupe qu'un territoire très restreint aux abords de l'Étang aux poissons et des salines d'Orient.



# Présentation de la RNN



© Julien Chalifour

Les herbiers sous-marins sont composés de phanérogames marines formant des prairies où prédomine l'herbe à tortue *Thalassia testudinum*. On les rencontre sur les formations sableuses proches du littoral.

Elles forment de grandes étendues servant de zones de nurseries et de frayères pour de nombreuses espèces aquatiques (poissons, mollusques, crustacés, tortues...).



© Julien Chalifour

Les formations coralliennes de récifs construits de l'île de Saint-Martin se retrouvent uniquement dans le périmètre de la Réserve Naturelle sur la côte Nord-Est à Est entre Eastern Point et Babit Point. Ces récifs coralliens ont d'ailleurs constitué l'un des facteurs primordiaux pour la délimitation de la Réserve, d'où l'importance de la protection de ces milieux. On note également des formations coralliennes non bioconstruites sur les formations rocheuses en continuité avec les falaises et versants terrestres. Leur extension en mer est très limitée (3 à 5 mètres de profondeur) et elles sont vite remplacées par les herbiers sous-marins.



© Julien Chalifour

Quatre espèces de cactus sont présentes dont l'une figure sur la liste régionale des espèces à protéger par arrêté ministériel, *Melocactus intortus* ou Tête à l'anglais ; sa densité est particulièrement élevée en deux stations. Les trois autres sont *Mamillaria nivosa*, *Opuntia triacantha* et *Cephalocereus nobilis*.

Quatre espèces de palétuviers, la plupart des espèces de phanérogames marines, coraux, gorgones, mollusques, crustacés, reptiles marins, oiseaux de mer et oiseaux des zones humides du littoral sont protégées par diverses conventions et notamment au niveau international par la Convention de Carthagène.

## L'avifaune

85 espèces d'oiseaux inféodés aux étangs et 6 espèces d'oiseaux marins, dont :

Balbuzard pêcheur, *Pandion haliaetus*

Colombe à queue noire, *Columbina passerina*

Frégate superbe, *Fregata magnificens*

Grande Aigrette, *Ardea alba*

Héron Garde-bœufs, *Bubulcus ibis*

Mouette atricille, *Larus atricilla*

Paruline jaune, *Dendroica petechia*

Pélican brun, *Pelecanus occidentalis*

Pluvier à collier interrompu, *Charadrius alexandrinus*

Pluvier de Wilson, *Charadrius wilsonia*

Sucrier à ventre jaune, *Coereba flaveola*

Saint-Martin constitue une zone de passage et d'hivernage privilégiée pour les limicoles et les anatidés. Saint-Martin possède effectivement une topographie favorable à l'accueil d'oiseaux, grâce à la présence de nombreux étangs répartis sur l'ensemble de l'île. Tous les étangs sont protégés par un arrêté préfectoral de protection de biotope, 14 appartiennent au Conservatoire du Littoral et sont gérés par la Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin.



© Julien Chalifour



© Julien Chalifour



## Les tortues

Les sites de la Réserve Naturelle sont des lieux de ponte pour des tortues marines, comme la tortue luth, *Dermochelys coriacea*, la tortue imbriquée, *Eretmochelys imbricata* ou la tortue verte, *Chelonia mydas*.



© Julien Chalifour



© Sophie Bedel / AAMP

## Les mammifères marins

- Dauphin commun, *Delphinus delphis*
- Dauphin tacheté pantropical, *Stenella attenuata*
- Dauphin tacheté de l'Atlantique, *Stenella frontalis*
- Dauphin à long bec, *Stenella longirostris*
- Grand dauphin, *Tursiops truncatus*
- Globicéphale tropical, *Globicephala macrorhynchus*
- Orque, *Orcinus Orca*
- Mégaptère, *Megaptera novaeangliae*
- Cachalot, *Physeter macrocephalus*

La Réserve naturelle fait partie intégrante du sanctuaire Agoa pour les mammifères marins dans les Antilles françaises.





## Gestion

### Statut de l'organisme de gestion

Association de Gestion de la Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin

**Président :** Harvé Viotty

### Coordonnées

Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin

Gestionnaire pour le compte du Conservatoire du Littoral

Résidence les Acacias

Anse Marcel

97150 SAINT-MARTIN

Tél : 05 90 29 09 72

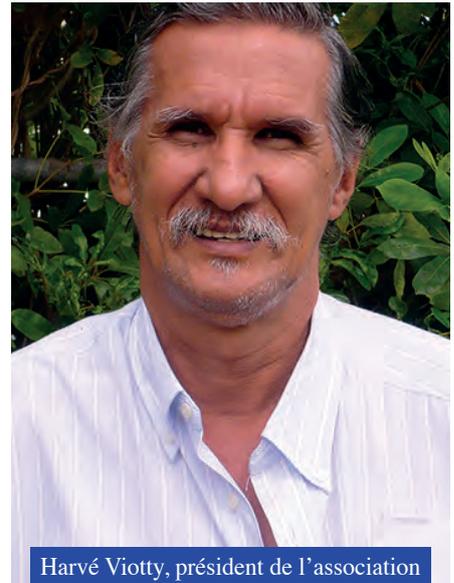
Fax : 05 90 29 09 74

[www.reservenaturelle-saint-martin.com](http://www.reservenaturelle-saint-martin.com)

[direction@nsm.org](mailto:direction@nsm.org)

### Moyens logistiques

3 véhicules 4x4, 2 bateaux, appareils photos, caméra, équipement informatique...



Harvé Viotty, président de l'association

## Réglementation

**Art. 5.** - Il est interdit d'introduire à l'intérieur de la réserve des animaux, quel que soit leur état de développement, sauf autorisation délivrée par le préfet, après consultation du Conseil national de la protection de la nature et à l'exception de ceux qui participent à des missions de police, de recherche ou de sauvetage.

Il est interdit, sous réserve de l'exercice de la pêche dans les conditions fixées par l'article 9 du présent décret, et sous réserve d'autorisations délivrées à des fins scientifiques ou d'entretien de la réserve par le préfet, après avis du comité consultatif :

De porter atteinte aux animaux d'espèce non domestique ainsi qu'à leurs oeufs, couvées, portées, ou nids, ou de les emporter hors de la réserve ;

De troubler ou de déranger les animaux.

**Art. 6.** - Il est interdit :

1° D'introduire dans la réserve tous végétaux, sauf autorisation délivrée par le préfet, après consultation du Conseil national de la protection de la nature ;

2° Sous réserve d'autorisations délivrées à des fins scientifiques ou d'entretien de la réserve par le préfet, après avis du comité consultatif, de porter atteinte aux végétaux ou de les emporter en dehors de la réserve.

**Art. 7.** - Le préfet peut prendre, après avis du comité consultatif, toutes mesures en vue d'assurer la conservation d'espèces animales ou végétales dans la réserve ou la limitation d'animaux ou de végétaux surabondants dans la réserve.

**Art. 8.** - L'exercice de la chasse est interdit sur toute l'étendue de la réserve.

**Art. 9.** - La pêche à la ligne, au filet, à la nasse, la chasse sous-marine au fusil ou tout autre instrument similaire, le ramassage d'animaux vivants ou morts sont interdits dans l'espace maritime de la réserve. Toutefois, la pêche des appâts à l'épervier, d'une part, et l'usage des types de sennes ciblant des espèces pélagiques de petite taille sans contact du filet avec le fond, d'autre part, peuvent être autorisés dans des conditions déterminées par arrêté cosigné par le préfet et par le délégué du Gouvernement pour la coordination de l'action de l'État en mer, après avis du comité consultatif.

Dans l'espace lacustre, la pêche est réglementée par le préfet, après avis du comité consultatif.

**Art. 10.** - Les activités agricoles, pastorales et forestières sont interdites, sauf le pâturage traditionnel au piquet, qui est réglementé par le préfet, après avis du comité consultatif.



**Art. 11. - Il est interdit :**

- 1° D'abandonner ou de déposer tout produit de nature à nuire à la qualité de l'eau, de l'air, du sol ou du site ou à l'intégrité de la faune et de la flore ;
- 2° D'abandonner ou de déposer des débris de quelque nature que ce soit ;
- 3° De troubler la tranquillité des lieux par toute perturbation sonore, sous réserve de l'exercice des activités autorisées par le présent décret ;
- 4° De camper sous une tente, dans un véhicule ou tout autre abri. Toutefois, le préfet peut autoriser et réglementer le bivouac ;
- 5° De porter atteinte au milieu naturel en faisant du feu en dehors des installations prévues à cet effet ou en faisant des inscriptions autres que celles nécessaires à l'information du public ou à la gestion de la réserve ;
- 6° De pratiquer le ski nautique ainsi que le scooter des mers sur toute l'étendue de la réserve.

**Art. 12. -** Les travaux publics ou privés sont interdits, sous réserve des dispositions de l'article L. 242-9 du code rural. En particulier, le ministre chargé de la protection de la nature pourra autoriser en tant que de besoin les travaux rendus nécessaires par le rejet en mer d'effluents assainis, après avis du Conseil national de la protection de la nature. Les travaux nécessités par l'entretien de la réserve ou la sécurité de la navigation peuvent être autorisés par le préfet et par le délégué du Gouvernement pour la coordination de l'action de l'État en mer, dans leurs domaines de compétence respectifs, après avis du comité consultatif, sous réserve de l'application de l'article R. 242-22 du code rural.

**Art. 13. -** La collecte des minéraux, des fossiles et vestiges archéologiques est interdite, sauf autorisation délivrée à des fins scientifiques par le préfet, après avis du comité consultatif, et conformément à la réglementation en vigueur pour les fouilles archéologiques.

**Art. 14. -** Toute activité de recherche ou d'exploitation minière, en particulier l'extraction de sable, est interdite dans la réserve.

**Art. 15. -** Toute activité industrielle ou commerciale est interdite. Seules peuvent être autorisées par le préfet, après avis du comité consultatif, les activités commerciales liées à la gestion et à l'animation de la réserve naturelle compatibles avec les objectifs du plan de gestion.

**Art. 16. -** Sur la partie marine, la circulation des personnes ainsi que la navigation et le mouillage des engins et des embarcations sont réglementés par arrêté conjoint du préfet et du délégué du Gouvernement pour la coordination de l'action de l'État en mer, après avis du comité consultatif. Ces dispositions ne sont pas applicables aux embarcations utilisées pour des missions, de police, de sauvetage, de maintenance ou de signalisation maritime et pour la gestion de la réserve.

**Art. 17. -** La circulation des véhicules à moteur sur la partie terrestre est limitée aux voies ouvertes à la circulation publique. Toutefois cette interdiction n'est pas applicable :

- 1° Aux véhicules utilisés pour l'entretien et la surveillance de la réserve ;
- 2° A ceux des services publics ;
- 3° A ceux utilisés lors d'opération de police, de secours ou de sauvetage.

**Art. 18. -** La circulation des personnes peut être réglementée par le préfet, après avis du comité consultatif, sur les parties terrestres et lacustres de la réserve.

**Art. 19. -** Les activités sportives ou touristiques sont réglementées conjointement par le préfet et les autorités compétentes, après avis du comité consultatif, en conformité avec les objectifs du plan de gestion de la réserve.

**Art. 20. -** Il est interdit aux aéronefs motopropulsés de survoler la réserve naturelle à une hauteur du sol inférieure à 300 mètres. Cette disposition n'est pas applicable aux aéronefs d'État en nécessité de service ni aux opérations de police, de sauvetage ou de gestion de la réserve naturelle, ainsi qu'aux aéronefs au décollage ou à l'atterrissage sur les aérodromes proches ou effectuant les manœuvres s'y rattachant.

**Art. 21. -** L'utilisation à des fins publicitaires de toute expression évoquant directement ou indirectement la réserve est soumise à autorisation délivrée par le préfet de Guadeloupe, après avis du comité consultatif. Les activités professionnelles touchant à la photographie, la cinématographie, l'enregistrement du son, la radiophonie et la télévision peuvent être réglementées par le préfet, après avis du comité consultatif.

**Art. 22. -** Les dispositions du présent décret ne peuvent avoir pour effet de limiter les activités militaires, et particulièrement la circulation et le stationnement des unités de la marine nationale, la sécurité des moyens militaires de défense ainsi que les activités liées à l'exécution de la politique militaire de défense.

**Art. 23. -** La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement est chargée de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.



# Délimitation

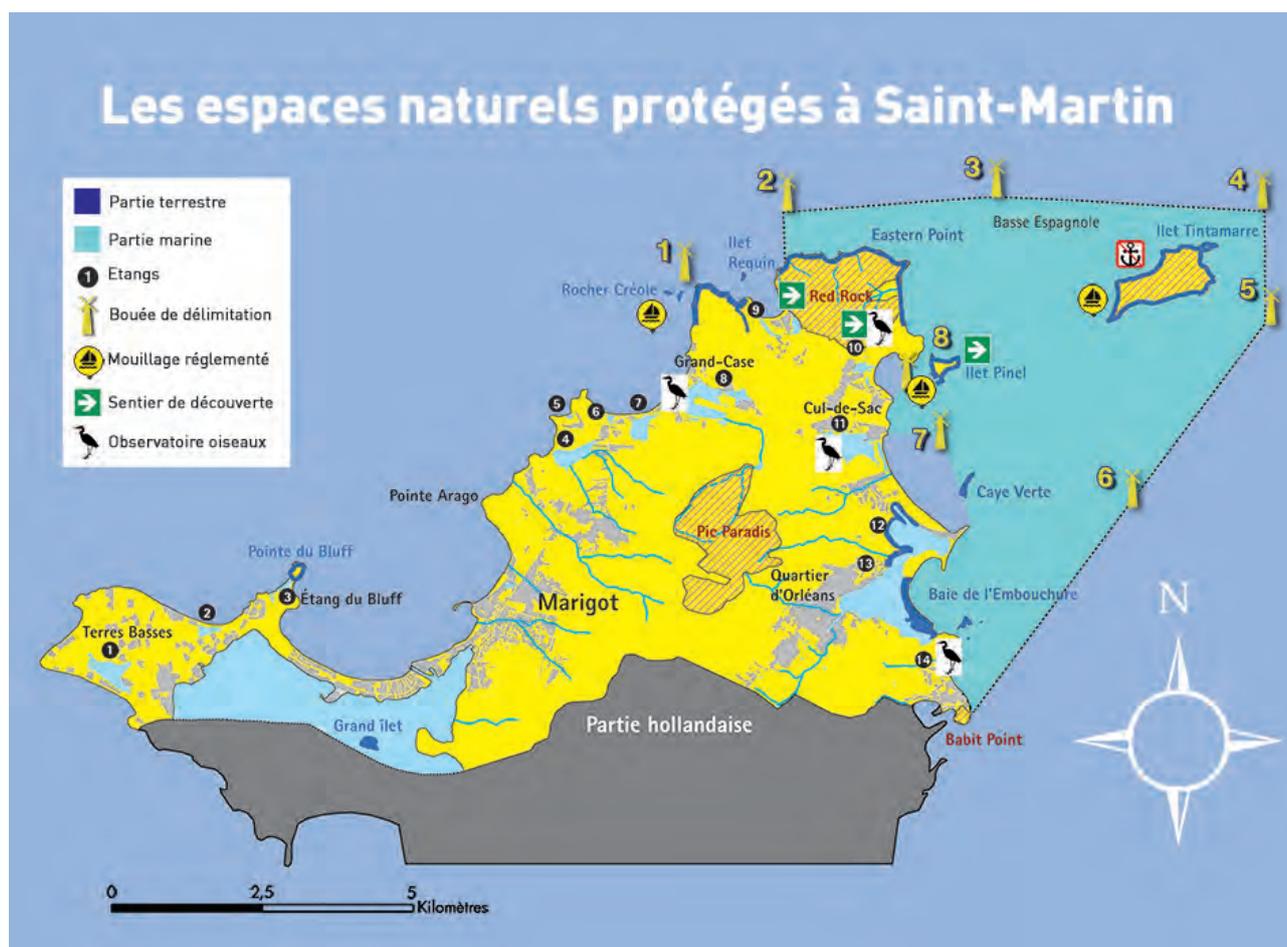
Depuis le mois d'août 2008, la partie marine de la Réserve naturelle nationale (RNN) de Saint-Martin est clairement délimitée par huit bouées lumineuses, dans le périmètre desquelles la réglementation s'applique. Les plaisanciers sont ainsi avertis de leur entrée dans l'espace de la RNN, de jour et de nuit, grâce à un éclat lumineux toutes les quatre secondes.

Ces bouées portent la mention «Réserve», et sont numérotées de 1 à 8.

- Bouée n° 1 : au large du Rocher Créole dans le canal d'Anguilla
- Bouée n° 2 : à 500 mètres au Nord de la Pointe des Froussards.
- Bouée n° 3 : à 500 mètres au Nord de la Basse Espagnole (Spanish Rock)
- Bouée n° 4 : à 500 mètres de la pointe Nord-Est de Tintamare
- Bouée n° 5 : à 500 mètres au Sud Est de Tintamare
- Bouée n° 6 : entre Tintamare et Babit-Point (Marina d'Oyster Pond)
- Bouée n° 7 : dans la Baie Orientale, en limite de zone de la RNN
- Bouée n° 8 : dans la Baie de Cul-de-Sac

De Tintamare au Rocher Créole, les bouées délimitent ainsi une ligne d'environ 5 miles nautiques.

Dans la Baie Orientale, dont le littoral est exclu du territoire de la RNN, plusieurs petites bouées jaunes marquées du logo de la réserve délimitent le périmètre.





## Le personnel

### Direction

Nicolas Maslach

Le directeur de la Réserve naturelle assure la direction générale. Il représente la Réserve auprès des instances locales et nationales.

### Pôle logistique, aménagement et police de la nature

Franck Roncuzzi - responsable du pôle

Commissionnements faune / flore, circulation des véhicules terrestres à moteur, réserve naturelle terrestre, réserve naturelle marine et Conservatoire du littoral

Christophe Joe - garde

Commissionnement Conservatoire du littoral

Steeve Ruillet - garde

Commissionnements réserve naturelle terrestre, réserve naturelle marine, loi sur l'eau et Conservatoire du littoral

Ashley Daniel

embauchée en contrat avenir depuis le 1er juillet 2015. Ce contrat d'un an est éventuellement renouvelable.

Ils participent activement à l'aménagement des espaces naturels en assurant la pose et l'entretien des mouillages ainsi que le suivi des chantiers d'aménagements. Ils participent aux relevés scientifiques. Assermentés, ils ont une mission de sensibilisation et de police de la nature.

### Pôle études scientifiques

Julien Chalifour, titulaire d'un DESS en développement local, aménagement du territoire et gestion intégrée des ressources naturelles en milieu tropical, il coordonne les programmes scientifiques et suit l'état de santé des écosystèmes protégés.

Caroline Fleury, titulaire d'une licence en sciences de la terre et de l'environnement et d'un master en gestion des risques naturels et technologiques, elle bénéficie depuis février 2015 d'un contrat d'avenir d'une durée d'un an renouvelable.

### Pôle coopération régionale et éducation

Romain Renoux

Ce pôle anime les partenariats avec les gestionnaires d'espaces naturels protégés de la Caraïbe notamment dans le cadre de l'Agence des aires marines protégées, du CAR-SPAW et du sanctuaire Agoa. Il coordonne le projet européen BEST dans toute la Caraïbe.



© Christophe Joe



© Christophe Joe



# Rapport d'activités 2016 ■ ■ ■



# Introduction

Le plan de gestion de la Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin a été validé par arrêté préfectoral le 18 mars 2010 pour une période de 5 ans.

Amandine Vaslet, auparavant salariée par le CAR-SPAW dans le cadre de la mission BEST, qu'elle coordonnait avec Romain Renoux, est actuellement en charge de l'élaboration du nouveau plan de gestion.

Rappelons que l'objectif principal retenu dans ce plan de gestion est **le maintien de la biodiversité et la préservation des différents écosystèmes marins et terrestres à Saint Martin**. Cet objectif peut paraître plutôt défensif, néanmoins la pression anthropique croissante, sur un espace réduit, oblige à considérer qu'obtenir le maintien de la qualité des milieux actuels constitue, en soi, un challenge particulièrement ambitieux pour Saint-Martin.

A partir de cet objectif principal, 7 objectifs à long terme ont été définis :

- 1) L'amélioration des connaissances sur les espaces et les espèces protégées
- 2) La maîtrise des impacts anthropiques sur les espaces protégés
- 3) L'extension de la gestion de la réserve naturelle à de nouveaux espaces\*
- 4) La restauration des milieux ou populations dégradés
- 5) La communication et l'éducation environnementale
- 6) L'optimisation des moyens pour assurer la qualité des missions
- 7) Le renforcement de l'intégration régionale

\* Ce troisième objectif est piloté par la Collectivité de Saint-Martin.  
La Réserve naturelle fournit à sa demande une expertise technique.



# Sommaire

## PAGE 14

L'Institut caribéen de la biodiversité à l'horizon 2017

## PAGE 15

### L'amélioration des connaissances sur les espaces et les espèces protégées

- 15 ►► Cactus et gaïacs au cœur d'une mission scientifique
- 16 ►► Récifs et herbiers à la loupe
- 16 ►► »Save our sharks« des deux côtés de l'île
- 17 ►► Les grottes : un secret bien gardé
- 18 ►► Deux sites inscrits au patrimoine
- 18 ►► Une tortue malade échouée sur la plage
- 19 ►► Un grand inventaire avec Saint-Barth
- 20 ►► Galion : le rendez-vous des futures mamans requins
- 20 ►► Entraide sous-marine entre réserves
- 21 ►► Une espèce invasive au menu des tortues?

## PAGE 22

### La maîtrise des impacts anthropiques sur les espaces protégés

- 22 ►► Une étude en faveur des tortues vertes
- 23 ►► BioHab présenté à Saint-Barth
- 23 ►► Les écovolontaires s'engagent en faveur des tortues
- 24 ►► Partager pour protéger
- 25 ►► Agoa : des actions engagées en faveur des mammi-fères marins
- 26 ►► Un radeau au secours des oiseaux
- 27 ►► Actions de police
  - Kitesurf : jusqu'à 1500 € d'amende
  - Interdits de Réserve pendant 15 jours
  - 10 kilos de burgaux remis à la mer
  - Une mission interservices
  - La musique n'adoucit pas toujours les mœurs
  - On ne pêche pas dans la Réserve
  - Camping à Pâques : oui, mais...
  - Ni scooters des mers, ni Seadoo
  - Mieux vaut suivre la réglementation
  - Bayside s'oppose à la réglementation
  - Un contrevenant coopérant
  - Le refuge du Galion au tribunal correctionnel

## PAGE 31

### La restauration des milieux ou populations dégradés

- 31 ►► Retour à la nature au Galion
- 32 ►► Babit Point, un site naturel et qui le restera

## PAGE 33

### La communication et l'éducation environnementale

- 33 ►► Chevrise : les oiseaux vous attendent
- 34 ►► Des collégiens face aux impacts du changement climatique
- 34 ►► L'importance des zones humides au collège
- 35 ►► Développement durable : la Réserve joue le jeu
- 35 ►► École buissonnière et studieuse
- 36 ►► Objectif sensibilisation
- 36 ►► Promouvoir l'éducation à l'environnement
- 37 ►► L'art contre la pollution
- 38 ►► Bucket : une information en faveur des baleines
- 38 ►► 25 ans de protection pour les tortues marines

## PAGE 39

### L'optimisation des moyens pour assurer la qualité des missions

- 39 ►► Bienvenue Julie!
- 39 ►► Grand-messe annuelle du Conservatoire du littoral en Guyane
- 39 ►► Formation police en Martinique
- 40 ►► Du nouveau à Pinel
- 40 ►► Un échange gagnant-gagnant
- 41 ►► Le Galion inscrit au programme Mang

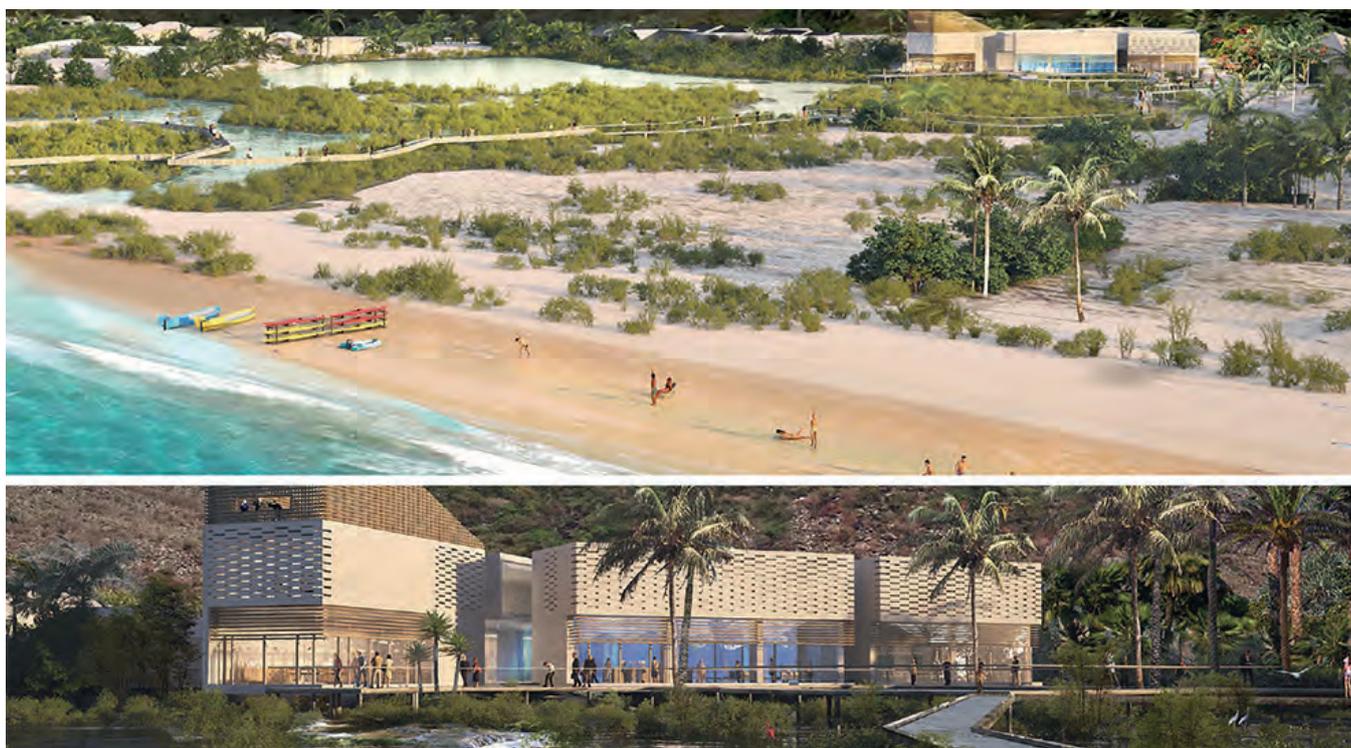
## PAGE 42

### Le renforcement de l'intégration régionale

- 42 ►► Coopérer et partager pour mieux gérer
- 43 ►► La Heineken Regatta, amie des baleines
- 43 ►► Whalewatching : oui, mais...
- 44 ►► Une rencontre antillaise autour des oiseaux
- 45 ►► Mission : protéger les aires marines
- 46 ►► Les AMP avaient rendez-vous à Saint-Martin
- 47 ►► BEST : préserver la biodiversité de l'outre-mer européen
- 48 ►► BEST : quatre premiers beaux projets retenus
- 49 ►► BEST : 16 nouveaux projets financés dans la Caraïbe
- 49 ►► Un poster qui dit tout



# L'Institut caribéen de la biodiversité à l'horizon 2017



La réserve est fière d'apporter sa contribution au développement scientifique et culturel de Saint-Martin avec la création de l'Institut caribéen de la biodiversité, qui affirme aussi sa vocation touristique et économique. Le cabinet d'architecture Véronique Descharrières a été choisi parmi les trois cabinets sélectionnés à la suite du concours lancé en 2015 pour réaliser le projet. Ce cabinet a entre autres réaménagé le Parc zoologique de Paris-Vincennes, un travail qui a donné lieu à la conception de six zones représentatives des écosystèmes de la planète. L'avant-projet proposé et retenu pour l'Institut présente plusieurs intérêts majeurs, dont une bonne maîtrise des coûts d'investissement et de fonctionnement, une structure en béton sur pilotis - atout supplémentaire sur un territoire soumis aux aléas cycloniques et sismiques - ainsi

qu'une excellente isolation thermique. L'étude de l'ensemble du projet s'est poursuivie tout au long de l'année 2016 et va continuer jusqu'au dépôt du permis de construire. Il s'agit de définir les détails du futur Institut, qui abritera les différents pôles du gestionnaire des sites de la réserve naturelle et du conservatoire du littoral - gouvernance, administration, logistique, scientifique, ainsi qu'un pôle universitaire. Une attention toute particulière sera accordée à la scénographie qui sera présentée au public. Un aquarium est prévu, ainsi qu'un auditorium et des pavillons dédiés aux espèces marines et terrestres, dans un environnement ludique et pédagogique. Le projet continuera de bénéficier de l'appui de l'État jusqu'à la fin des études opérationnelles, au travers du contrat de développement notamment.



L'amélioration des connaissances sur les espaces et les espèces protégées

## Cactus et gaiacs au cœur d'une mission scientifique



Le cactus *Opuntia rubescens*

Maxence Morel, étudiant en master 2 à l'université de Corte, étudie la gestion intégrée du littoral et des écosystèmes. En stage à la Réserve naturelle de février à juillet 2016, il s'est consacré à l'étude des cactus et du gaiac, sous la supervision de Caroline Fleury. Sa mission était de cartographier ces espèces protégées, mais également de mettre à jour l'état de santé du *Melocactus intortus* sur les sites de Cactus Place et de Babit Point, ce cactus étant menacé depuis 2011 par la chenille *Cactoblastis* et son papillon. Ce lépidoptère, présent à Saint-Barthélemy où il a fait des ravages, a été importé en 1957 à Nevis. L'étudiant a recensé les cactus de Tintamare et son travail a permis d'identifier *Opuntia rubescens*, une espèce de cactus protégée dont on ignorait jusque-là la présence sur l'île. À Tintamare toujours, notamment sur les falaises mais aussi autour de North Cove, il a recensé plus d'une centaine de gaiacs, que l'on trouve à Saint-Martin uniquement sur les hauteurs non aménagées.



Maxence Morel



## Récifs et herbiers à la loupe

Camille Morin, en stage à la Réserve naturelle entre novembre 2015 et février 2016, accomplit plusieurs stages pendant l'année de césure prévue par son école d'ingénieur en agronomie de Bordeaux et a contribué à traiter et valoriser les données du suivi de l'état de santé des récifs et des herbiers dans et en dehors de la Réserve. Ce document, créé en 2008, répertorie la présence de la flore et la faune marines sur les stations étudiées - coraux, éponges, algues, gorgones, oursins, poissons, mollusques, herbiers... - ainsi que leur état de santé. Ce suivi s'affine et se renforce au fil du temps et l'on est passé de deux à six stations au total, à l'intérieur et hors des limites de la Réserve. La jeune étudiante a également participé au «Reef Check», le suivi mondial annuel des récifs coralliens, soutenu par la Quiksilver Foundation et qui permet d'avoir une vision internationale de leur évolution. Là encore, trois nouvelles stations - à Caye Verte, sur le sentier sous-marin de Pinel



Camille Morin a participé au «Reef Check»

et au Rocher Créole - se sont ajoutées à la première station, mise en place à Saint-Martin en avril 2008 sur le spot de surf du Galion. L'intérêt particulier de tous ces sites est qu'ils sont gérés par La Réserve naturelle et régulièrement fréquentés par le public.

## «Save our sharks» des deux côtés de l'île



La Nature Foundation sur le terrain

Comme la Réserve naturelle de Saint-Martin, la Nature Foundation de Sint Maarten s'intéresse aux différentes espèces de requins présentes autour de Saint-Martin. Dans le cadre du programme néerlandais «Save our sharks», deux étudiants en stage à la Nature Foundation, encadrés par le bureau d'études IMARES, ont travaillé à la mise en œuvre de l'inventaire des espèces de requins

fréquentant les eaux des deux parties de l'île. Cette mission a complété l'échantillonnage existant avec l'observation de nouvelles espèces sur de nouvelles zones. Sur la partie française, en collaboration avec le pôle scientifique de la Réserve, de nouvelles espèces au stade juvénile ont pu être observées, confirmant le rôle de nursery des eaux côtières.



# Les grottes : un secret bien gardé



Une belle cavité à Tintamare

Saviez-vous que Saint-Martin recèle plus d'une vingtaine de grottes et cavités, dont cinq sur l'îlet de Tintamare? Ces espaces cachés sont le plus souvent peu fréquentés, une caractéristique qu'apprécient les archéologues. Ils y ont en effet plus de chances qu'ailleurs d'y découvrir les éventuels indices de présence humaine ou animale accumulés au fil du temps et d'en dater les couches successives. C'est ainsi qu'une équipe de chercheurs

spécialisés en archéologie est venue faire une inspection des cavités et des surplombs naturels fin février 2016. Originaires de Montpellier et de Guadeloupe, ces universitaires n'ont pas été déçus. Ils ont fait d'intéressantes découvertes et ont même complété l'inventaire des cavités existantes. Un rapport est en cours, mais chut! Le secret est essentiel pour la préservation de ces espaces mystérieux.



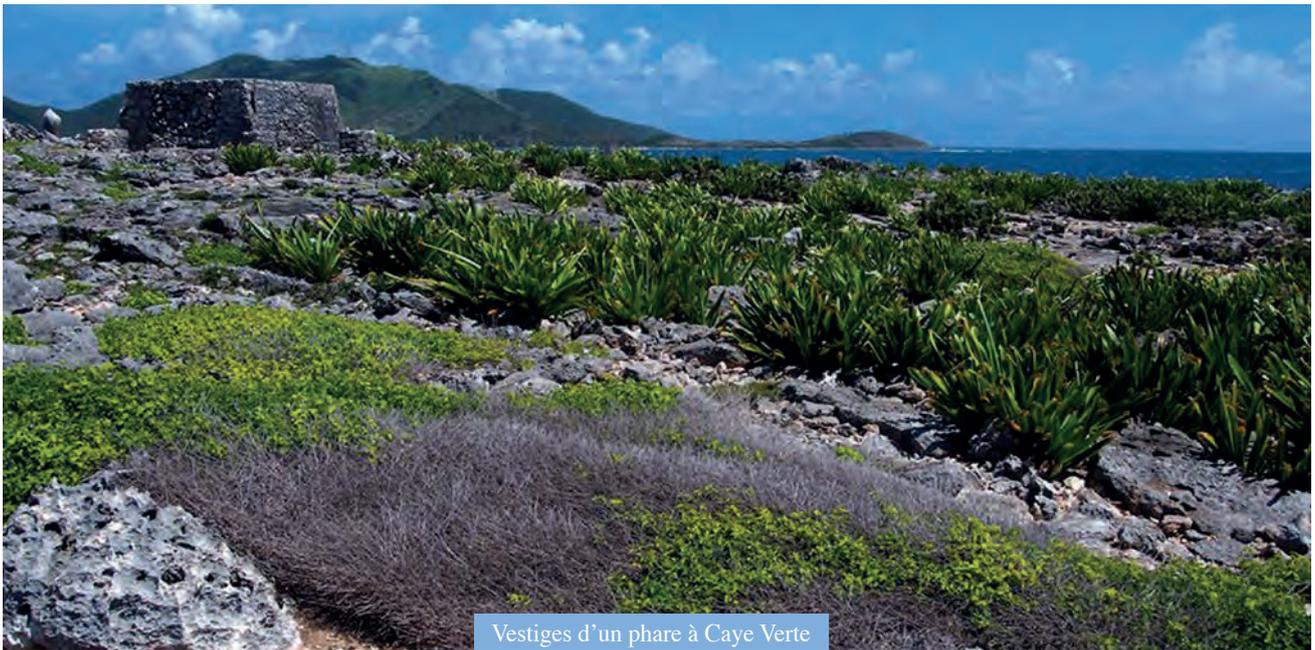
Un archéologue au travail



## Deux sites inscrits au patrimoine

Quel est le patrimoine de Saint-Martin en matière de bâti historique? Nous en aurons une meilleure idée, dès que la Collectivité rendra public l'inventaire qu'elle mène sur tout le territoire. Caroline Fleury, en poste au pôle scientifique de la Réserve depuis février 2015, a guidé Élisabeth Dandel, historienne de l'art, et Michèle Robin-Clerc, architecte urbaniste expert, sur deux sites, à Tintamare et

Caye Verte, en présence de Christophe Hénocq, chargé des activités pédagogiques et du patrimoine des Archives territoriales, co-coordonateur de cette mission avec Stéphanie Dargaud, directrice de ce même service. Les deux spécialistes ont pris des photos, fait des croquis et pris des mesures de ces deux constructions, témoins du passé historique de Saint-Martin.



Vestiges d'un phare à Caye Verte

## Une tortue malade échouée sur la plage

Alerté par un riverain de la baie de Cul-de-Sac, les agents de la Réserve ont récupéré le cadavre d'une tortue verte échouée sur la plage. L'animal présentait de nombreuses tumeurs, typiques de la fibropapillomatose. Cet herpes virus, originellement connu dans les eaux de Tahiti, touche à présent les tortues du monde entier. L'occurrence de cette maladie, normalement non transmissible à l'homme, souligne l'importance de ne pas toucher les tortues, notamment pour ne pas favoriser la transmission du virus d'un individu à l'autre. La Réserve est en charge du réseau local d'échouage des tortues marines et des mammifères marins et invite les témoins à lui signaler les échouages ou lui transmettre toute information au 06 90 34 77 10 ou [science@nsm.org](mailto:science@nsm.org).



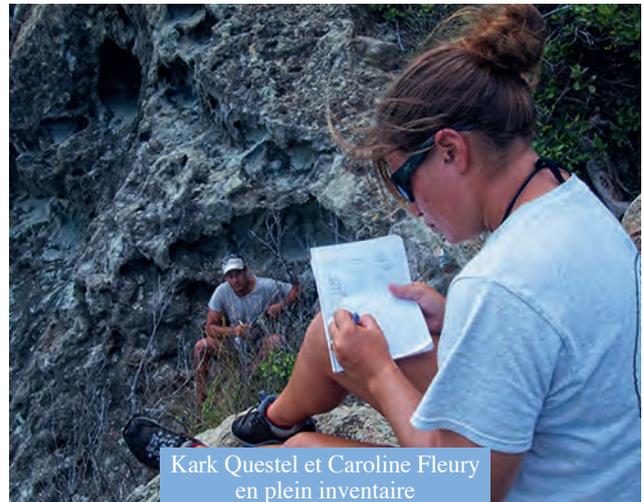
Cette tortue présente de nombreuses tumeurs dues à un herpes virus



# Un grand inventaire avec Saint-Barth

Du 16 au 29 mai 2016, la Réserve a accueilli Karl Questel, garde pour l'agence de l'environnement de Saint-Barth. Renommé pour ses connaissances en matière de faune et de flore tropicales, il est venu prêter main-forte à Caroline Fleury dans sa mission d'inventaire floristique et faunistique de la partie terrestre de la Réserve de Saint-Martin. Au cours de cette mission de deux semaines, tous deux ont identifié toutes les espèces rencontrées, qu'elles soient natives, endémiques, introduites ou invasives. Chaque espèce fait à présent l'objet d'une fiche, qui comporte son nom vernaculaire (commun), son nom scientifique (en latin), sa photo et son descriptif. Sur le sentier des Froussards par exemple, entre l'Anse Marcel et Cul-de-Sac, 211 espèces floristiques et 103 espèces animales cohabitent, dont le plus grand nombre sont des insectes. Les espèces endémiques - présentes naturellement sur le territoire - ont bénéficié d'une attention particulière, dans l'objectif de leur préservation, tout comme les espèces invasives, dans l'objectif cette fois de leur contrôle, voire de leur éradication. Ainsi, un seul buisson de *scaevola taccada* a été repéré à Pinel et pourra être déraciné. Appelé «manioc bord de mer» à La Réunion, il est originaire

des côtes indopacifiques et tend à envahir les côtes de la Caraïbe et de Floride, où il s'applique à supplanter sa cousine endémique, *scaevola plumieri*. Ils ont passé une nuit à Tintamare, pour identifier les espèces nocturnes : en priorité les insectes - papillons, sauterelles, fourmis... - mais aussi les autres espèces, parmi lesquelles les crabes et les oiseaux. La Réserve naturelle a pris en charge le séjour de Karl Questel à Saint-Martin, dans le cadre du compagnonnage entre les deux îles.



Karl Questel et Caroline Fleury  
en plein inventaire



*Scaevola taccada*



# Galion : le rendez-vous des futures mamans requins



Deux requins nourrices

Pourquoi les requins nourrices se regroupent-ils en grand nombre tous les étés, particulièrement au Galion, mais aussi à Caye Verte ou dans la baie blanche de Tintamare? Nicolas Boudin, étudiant en DEUST «Technicien de la mer et du littoral» à l'université du littoral Côte d'Opale à Calais, stagiaire au sein du Réseau requins des Antilles françaises, coordonné et animé par l'association Kap Natirel, a consacré les quatre mois de son stage à la Réserve naturelle à cette question. Grâce à la pose de caméras sous-marines, il a pu déterminer que seules des femelles en gestation

étaient présentes sur les sites étudiés. Ces derniers ont en commun le fait d'abriter des zones d'eaux chaudes et peu profondes pouvant jouer un rôle dans le déroulement de la gestation. Pourquoi? La question reste posée. On sait simplement que la femelle du requin nourrice, ovovivipare, expulse ses petits et s'éloigne immédiatement, pour éviter de les dévorer tout cru. Les femelles adoptent généralement un comportement visant à protéger leurs petits en les libérant au sein de zones peu fréquentées par les adultes et en cessant tout comportement d'alimentation.

## Entraide sous-marine entre réserves

Depuis 2007, la Réserve naturelle poursuit son suivi scientifique annuel des récifs et herbiers, qui s'est déroulé du 4 au 6 octobre 2016. Un garde de la réserve naturelle de Petite-Terre et un autre de la réserve marine de Saint-Barth étaient présents, afin d'aider l'équipe de Saint-Martin à collecter les données sous l'eau, sur les sites du Rocher Créole, de Pinel et de Tintamare et, hors de la Réserve, sur le site de Fish Pot, dans le canal d'Anguilla. Les données sont en cours de traitement. Dans le cadre de ce compagnonnage sous-marin entre réserves, Steeve Ruillet est allé prêter main-forte à Petite-Terre du 19 au 21 septembre et Julien Chalifour à Saint-Barth du 26 au 28 septembre. Le suivi scientifique des fonds marins de la Réserve naturelle a pour objectif de documenter l'évolution de leur état (communautés coralliennes et d'herbiers).



Plongée sur le site de Fish Pot



# Une espèce invasive au menu des tortues ?

Déjà fragilisé par l'usage des ancres, le garde-manger de nos chères tortues vertes est depuis ces dernières années envahi par une espèce introduite, qui fait l'objet d'une étroite surveillance. Trois scientifiques américains, dont le Docteur Jeremy Kizska, étaient présents du 6 au 12 novembre 2016 à Saint-Martin, pour travailler sur les interactions entre tortues vertes, qui se nourrissent sur les herbiers, et *Halophila stipulacea*. Cette espèce invasive a été introduite par l'intermédiaire des ancres et des eaux de ballastes de bateaux et grignote peu à peu de l'espace dans l'herbier sous-marin, où elle entre en compétition avec *Syringodium* et *Thalassia*, les deux espèces natives. Originaires de l'Université internationale de Floride, ils ont été reçus par la Réserve naturelle, qui a elle-même mené une étude sur cette espèce en 2014. Les trois uni-

versitaires planifient leur mission sur deux ans et seront de retour prochainement sur notre île. Ils cherchent à estimer la densité des tortues vertes et à étudier leur comportement alimentaire au sein des zones d'herbier ciblées. En clair : comment réagissent les tortues face à l'installation de cette nouvelle espèce? Leur intention est d'équiper certaines tortues de GPS et de caméras sous-marines, afin de savoir ce qu'elles choisissent comme aliment, si elles les choisissent, ou si elles ont plus tendance à happer ce qui passe à leur portée. Ils attendent l'autorisation de la DEAL pour prélever divers échantillons sur les tortues, afin de mieux connaître leur régime alimentaire grâce aux analyses isotopiques. À Tintamare, ils ont pour l'heure échantillonné l'herbier pour le cartographier, et ont procédé au comptage des tortues présentes à différentes heures de la journée.



Une tortue verte sur l'herbier de Tintamare



# La maîtrise des impacts anthropiques sur les espaces protégés

## Une étude en faveur des tortues vertes

La gestion de l'herbier de la baie Blanche, à Tintamare, sur lequel se nourrissent les tortues vertes, était au cœur de la mission de Charlotte Bousquet, en stage à la Réserve naturelle de février à juillet 2016. L'étudiante, en master 2 «sciences de l'environnement et de l'écologie littorale» à l'université de La Rochelle, a commencé par cartographier l'herbier et évaluer son état de santé global. Puis elle a mis en place un suivi de la fréquentation de la baie par les bateaux, en notant leur taille, s'ils appartenaient à un plaisancier ou à un professionnel du nautisme et s'ils choisissaient d'utiliser leur ancre plutôt que l'une des bouées de mouillage mises à leur disposition par la Réserve naturelle. Sur la base de ces premiers résultats, la stagiaire a cherché à connaître l'impact des ancres et des chaînes sur l'herbier, qui peuvent laisser des cicatrices importantes. Pour cela, elle a identifié trois secteurs : la zone où sont implantées

les bouées ; la zone de mouillage en arrière des bouées, où certains marins préfèrent ancrer ; et enfin la zone située au sud de la baie, où les bateaux ne mouillent quasiment jamais. Conclusion : l'état de santé global de l'herbier est plutôt bon, malgré la présence ponctuelle de petits secteurs plus impactés que d'autres par l'ancrage. Également, le recours au mouillage sur ancre est plus souvent le fait de plaisanciers que de professionnels. Quant à la fréquentation, plutôt réduite, elle connaît des pics pouvant aller jusqu'à une quinzaine de bateaux rapides en même temps, mais pour un temps limité, les jours où plusieurs paquebots sont accueillis en baie de Philipsburg. Ce rapport a mis en lumière la nécessité de renforcer le travail de sensibilisation auprès des plaisanciers et ouvre la réflexion sur une réorganisation des usages et des mouillages au sein de la zone.



Une chaîne dans l'herbier



## BioHab présenté à Saint-Barth

Dans un contexte mondial de raréfaction du couvert corallien, les projets d'habitats artificiels sous-marins se multiplient, l'objectif étant de développer la biomasse en favorisant la survie des poissons et des crustacés. Invité à Saint-Barthélemy début mars par l'Agence de l'environnement à l'occasion de la «Semaine de la mer», Julien Chalifour a présenté le projet BioHab, mis en place depuis 2014 dans les fonds de la Réserve naturelle de Saint-Martin, et dont les résultats ont dépassé les espérances. Cinq mois après la mise en place des modules en parpaings, 33 espèces s'étaient installées sur ce site auparavant désert et l'on comptait 151 individus pour 100 mètres carrés, dont 63 langoustes royales, soit une densité bien supérieure à celle que l'on observe sur les récifs naturels! D'autres intervenants ont présenté leurs projets sur la thématique de la restauration des massifs coralliens et notamment le procédé Biorock, dont l'objectif est de stimuler la croissance du corail avec la circulation d'un courant électrique. Ces diverses initiatives sont des projets complémentaires visant sur le long terme à permettre le maintien et la restauration de nos écosystèmes récifaux.

**SAINT-BARTHÉLEMY  
SEMAINE  
DE LA  
MER**

- > DU 3 AU 6 MARS  
SUIVI SCIENTIFIQUE  
DES POPULATIONS DE REQUIN
- > DU 3 AU 8 MARS  
EDUCATION À L'ENVIRONNEMENT  
DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES
- > LES 5 ET 6 MARS  
WEEK-END OBSERVATION DES CÉTACÉS
- > DU 7 AU 9 MARS  
RÉUNIONS DE CONCERTATION  
ET FORMATIONS MÉTIERS DE LA MER

**> SAMEDI 5 MARS**  
14H : CHASSE AU POISSON LION.  
Inscription au 05 90 27 88 18  
ou contact@agence-environnement.fr

18H30 : SUR LE PLATEAU DE L'AJOË À LOZIENT  
- Animations / jeux pour les enfants, Grand Public  
- Conférence sur les mammifères marins  
Sanctuaire AGOA / Mon école ma baleine / OMMAG

19H30 : PROJECTION DU FILM DOCUMENTAIRE  
«ECHO DES OCÉANS»  
F. DÉCLUZET - Durée 26 mn

20H15 : PROJECTION DU FILM DOCUMENTAIRE  
«LES REQUINS DE LA COÛBRE»  
J. DELAFOSSE - Durée 90 mn  
Plateau de l'AJOË - Entrée gratuite  
Buvette et snack sur place - Grand public

**> LUNDI 7 MARS**  
18H30 : CONFÉRENCE SUR LES REQUINS  
Océane BEAUFORT (REGUAR)  
Ryan ORGERA (PEW Charitable Trust)

20H30 : PROJECTION DU FILM DOCUMENTAIRE  
«LES SEIGNEURS DE LA MER (Sharkwater)»  
Rob STEWART - Durée 90mn  
Salle de la Capitainerie - Entrée gratuite  
Buvette et snack sur place - Grand public

**> MARDI 8 MARS**  
18H30 : CONFÉRENCE SUR LES TORTUES MARINES  
Océane BEAUFORT (CAP NATUREL)  
Salle de la Capitainerie - Entrée gratuite  
Grand public

## Les écovolontaires s'engagent en faveur des tortues



La trace laissée par une tortue venue pondre

La protection des tortues marines est un sujet qui chaque année mobilise les bénévoles. Ainsi, 25 écovolontaires ont participé en mai à la seconde soirée annuelle organisée par la Réserve naturelle. Julien Chalifour y a présenté les espèces de tortues qui viennent pondre sur les plages de l'île, leur cycle de vie et les actions mises en place par la Réserve pour les préserver et favoriser leur reproduc-

tion. Une soixantaine d'écovolontaires au total participe à cette protection en arpentant régulièrement les plages qui leur sont assignées et en y relevant les traces laissées par les tortues venues creuser un nid pour y enfouir leurs oeufs. Les bénévoles désireux de participer sont invités à contacter la Réserve sur [science@rmsm.org](mailto:science@rmsm.org) ou via la page Facebook.



Réserve Naturelle Nationale  
de Saint-Martin

# Partager pour protéger

Le suivi et l'amélioration de l'état de santé de leurs récifs constituent une priorité environnementale pour un nombre croissant d'îles de la Caraïbe, qui souhaitent à présent harmoniser les techniques qu'elles emploient afin de les parfaire. C'est dans cet objectif que le Global Reef Monitoring Network (GCRMN) a organisé un atelier technique à Discovery Bay, en Jamaïque, du 17 au 26 avril 2016. Julien Chalifour, responsable du pôle scientifique de la Réserve naturelle de Saint-Martin, y a retrouvé des scientifiques venus des USA, de Cuba, du Venezuela, de la Barbade, ainsi que de Saba, Saint-Eustache, Sint Maarten et Saint-Barth. Tous ont exposé leurs techniques de suivi et mis en commun leurs expériences et leurs connaissances afin de les partager. Ainsi, quelques apports vont permettre d'améliorer la sensibilité du protocole parfaitement compatible mis en œuvre à Saint-Martin depuis 2008. L'une de ces améliorations, qui consiste à mieux estimer la transparence de l'eau grâce à un disque de Secchi, a



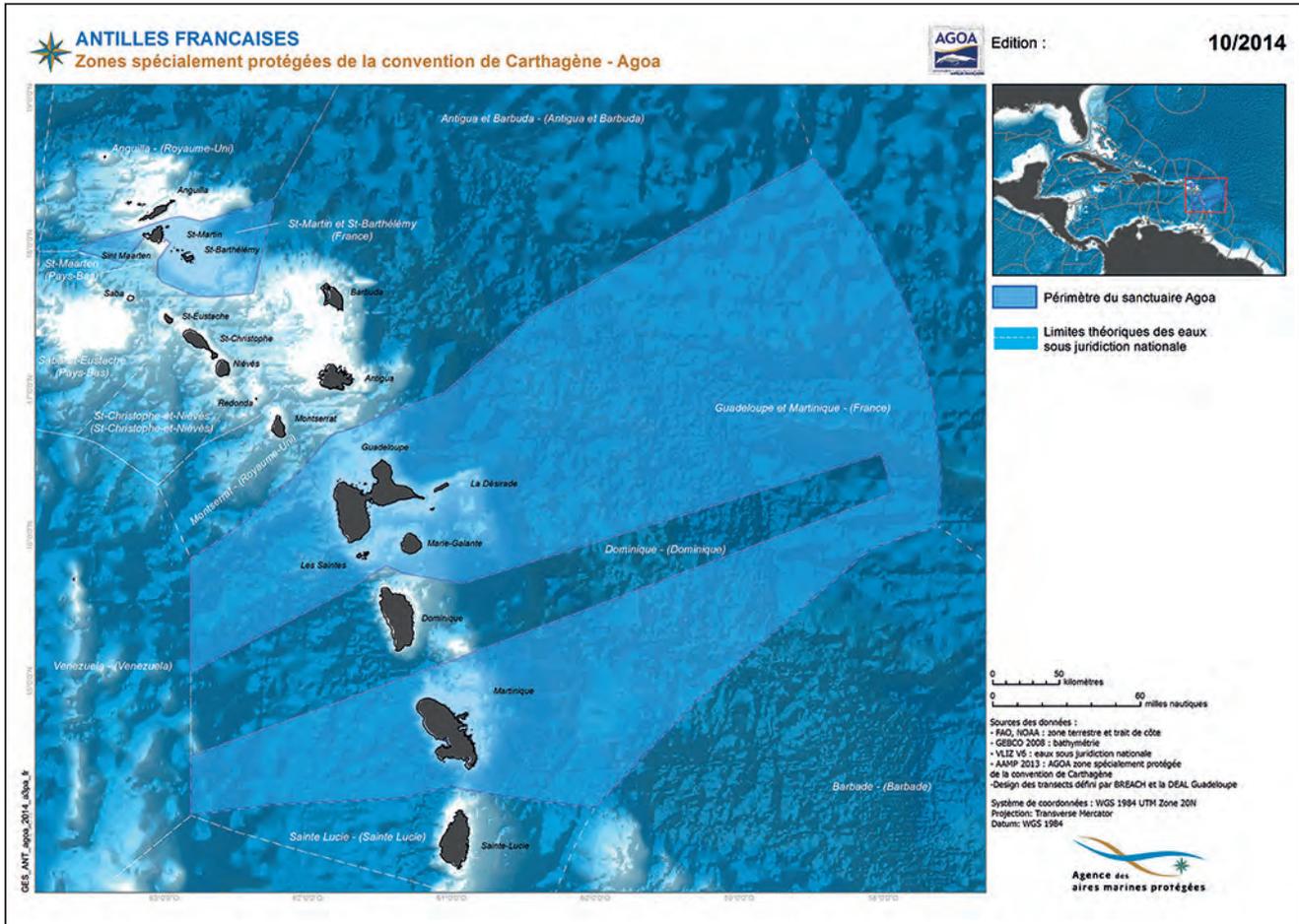
Global Reef Monitoring Network @ Discovery Bay

d'ores et déjà été prise en considération. Le CAR-SPAW, coorganisateur de l'événement, a financé le séjour de Julien Chalifour et de Sébastien Gréaux, son homologue de l'Agence territoriale de l'environnement de Saint-Barthélemy. Cette harmonisation des méthodes et donc des données produites contribuera à améliorer leurs échanges entre acteurs, mais aussi à améliorer la vision globale de l'état de santé des récifs de la Caraïbe, pour une gestion régionale durable.



Plongeur sur le terrain à Discovery Bay

# Agoa : des actions engagées en faveur des mammifères marins



Le sanctuaire Agoa

Le troisième conseil de gestion du sanctuaire de protection des mammifères marins Agoa s'est tenu en Guadeloupe les 27 et 28 avril 2016, sous la présidence d'Yvon Combes. Saint-Martin y était représenté par Ramona Connor, vice-présidente du conseil territorial; Kate Richardson, directrice de l'Office de Tourisme, Bulent Gulay, président de l'association Métimer, Nicolas Maslach, directeur de la RNN de Saint-Martin et Romain Renoux, correspondant Agoa à Saint-Martin. Le conseil a élu Maurice Bonté vice-président du sanctuaire, en sa qualité de président de l'association des maires de Martinique. L'assemblée a étudié entre autres les conséquences de la campagne sismique CASEIS sur les mammifères marins. Cette campagne vise à retrou-

ver la trace des grands séismes de l'arc antillais afin de mieux comprendre le cycle sismique de la zone. En 2015, le bureau d'Agoa a été amené à rendre 7 avis sur divers projets (recherche sismique, agrandissement de zones portuaires, campagne océanographique) ayant un impact potentiel sur les cétacés afin de supprimer ou limiter au maximum cet impact. Créée lors du premier conseil de gestion en Martinique la commission de coopération internationale a défini une stratégie de coopération à mener au sein de la Caraïbe et au-delà: il s'agit de relayer cette protection le long des routes migratoires des cétacés, qui parcourent pour certains plusieurs milliers de kilomètres de l'Atlantique nord aux eaux tropicales.



# Un radeau au secours des oiseaux

La Réserve a mis à l'eau mi-octobre 2016 un radeau sur le Grand Étang, aux Terres Basses, afin de favoriser le repos et la nidification des petites sternes, au nombre de 75 cette année sur le site. L'idée est bien sûr de protéger cet oiseau migrateur, espèce au statut de conservation «préoccupant» au niveau mondial et «vulnérable» au niveau local. Très sensible aux dérangements, la petite sterne nidifie en bordure des étangs, sur le sable, et ses oeufs ne sont pas à l'abri d'une brusque montée des eaux ou de la gourmandise d'un rat ou d'un chien. Ce qui ne serait plus le cas si elle pondait sur un radeau, au beau milieu de l'étang. Le procédé existe, mais c'est une première à Saint-Martin, et la Réserve croise les doigts pour que les petites sternes s'approprient rapidement ce nouvel espace. Cela peut prendre plus ou moins de temps, comme en Camargue, où il a fallu trois ans pour que les oiseaux nidifient enfin sur leur radeau. Long de six mètres et large de trois, l'engin flottant en bois est ancré dans l'étang et conçu pour le confort des oiseaux : le fond est tapissé de gravier et des caches sont prévues à l'intérieur pour que les petits puissent se



La construction du radeau

protéger des éléments. Les résidents des Terres Basses ont été réceptifs à ce projet dès qu'il leur a été présenté par la Réserve et vont participer à son financement, assuré également par la Réserve et la Fondation du patrimoine. L'équipe de la Réserve a construit l'embarcation, conçue et dessinée par Caroline Fleury, chargée d'étude milieux terrestres et lacustres, supervisée par Julien Chalifour au sein du pôle scientifique de la Réserve.



Le radeau ancré sur le Grand Étang



# Actions de police

Depuis le 1er janvier 2016, l'équipe des gardes de la Réserve naturelle a effectué 130 contrôles en mer et 147 contrôles à terre, dont 147 sur les terrains du Conservatoire du littoral. Ces patrouilles ont donné lieu à 17 PV, dont 2 au titre de la pêche et 5 timbres amende et un PV de grande voirie et 5 confiscations de matériel (fusil harpon, portail, pièges à crabe et casiers de pêche et un filet). Deux missions interservices, ONCFS, Gendarmerie ont été effectuées pour le contrôle de la pêche à Saint-Martin. 3 mises en demeure par lettre recommandée et 23 avertissements verbaux ont été réalisés.

## ► Kitesurf : jusqu'à 1500 € d'amende

Le kitesurf est interdit au Galion par arrêté préfectoral, mais certains usagers ne l'entendent pas de cette oreille. Deux procès-verbaux ont été dressés à l'encontre de deux kitesurfers, qui se sont opposés au contrôle des gardes et ont refusé de donner leur identité. Ils seront convoqués par le parquet et risquent jusqu'à 1500 euros d'amende. Par ailleurs, 5 kitesurfers ont été verbalisés et ont dû payer 135 euros en timbre-amende.



Kitesurf interdit au Galion!

## ► Interdits de Réserve pendant 15 jours

**Nourrir les poissons** dans la Réserve naturelle est interdit. Un opérateur de sorties en mer l'a appris à ses dépens après que les gardes l'aient surpris en train de nourrir les poissons avec ses clients, au mouillage au Rocher Créole. Il a été interdit de Réserve naturelle durant les fêtes de fin d'année, pendant deux semaines. Le nourrissage des poissons est interdit pour de nombreuses raisons, dont voici quelques-unes : certains poissons peuvent devenir agressifs et des espèces dangereuses peuvent être attirées, cet apport artificiel de matières organiques peut avoir un impact négatif sur l'environnement, la nourriture peut polluer l'eau, les aliments proposés sont inadaptés aux poissons de mer et peuvent avoir des conséquences sur leur santé...



Le Rocher Créole

**Une société basée à Saint-Barth** et partenaire de la Réserve naturelle a été exclue pendant deux semaines de la Réserve, pour avoir pratiqué le Sea-Doo - un petit scooter des mers dont l'usage est interdit dans la Réserve - à Tintamare. Cette société avait été mise en garde à plusieurs reprises, sans de toute évidence en tenir compte.



## Actions de police (suite)

### » 10 kilos de burgaux remis à la mer

Cinq pêcheurs de burgaux ont été pris en flagrant délit par les gardes et dix kilos de burgaux trouvés dans un seau ont été remis à l'eau, en bordure de la plage de Wilderness. Un procès-verbal a été dressé pour pêche interdite dans la Réserve naturelle au titre du code rural de procédure maritime, ainsi que pour outrage.

### » La musique n'adoucit pas toujours les mœurs

Mi-juin, une équipe de la Réserve naturelle se déplace en bateau à Tintamare dans le cadre du suivi des tortues marines. Julien Chalifour, chargé de mission scientifique et soucieux de faire respecter la réglementation en faveur du bien-être des noddis bruns, qui détruisent leurs nids lorsqu'ils sont dérangés par le bruit, demande au propriétaire d'un bateau de baisser le son de sa musique. Celui-ci refuse et s'énerve lorsqu'il voit que son embarcation est prise en photo. Un peu plus tard, alors que l'équipe de la Réserve approche de Wilderness, l'individu se rapproche avec son hors-bord à coque dure de 26 pieds et percute par deux fois le canot gonflable de la Réserve, au risque de le couler. Les trois salariés de la Réserve ont déposé une plainte à la gendarmerie. L'individu a été jugé au tribunal correctionnel en juillet et a été condamné à une amende de 3500.00 euros.

### » On ne pêche pas dans la Réserve

Le 24 mars 2016, un pêcheur sortant de l'eau avec son fusil-harpon sur la plage de Grandes Cayes a fait l'objet d'un rappel à la loi. Il a été informé qu'un procès-verbal lui serait dressé en cas de récidive.

### » Camping à Pâques : oui, mais...

Si la Réserve naturelle autorise les campeurs à venir planter leurs tentes le long des plages pendant les fêtes pascales, elle leur demande de respecter l'environnement et la réglementation habituelle, ce que certains oublient parfois. C'est ainsi que le 29 mars 2016, sur la plage de Grandes Cayes, les gardes de la Réserve ont dressé un procès-verbal à des usagers qui avaient déplacé des roches empêchant le passage des véhicules, défriché l'espace qu'ils occupaient et fait du feu.

### » Une mission interservices

Du 16 au 19 janvier 2016, l'équipe des gardes de la Réserve naturelle a participé à une mission interservices en mer, aux côtés de la brigade nautique de la gendarmerie, de la direction de la Mer et de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS). Les gardes de la Réserve et une équipe de l'ONCFS ont procédé à plusieurs contrôles de pêche, à bord du bateau de la Réserve. Ces contrôles ont eu lieu dans les eaux et hors des eaux de la Réserve et ont donné lieu à des saisies de lambis et de poissons réglementairement trop petits pour être pêchés. Des lambis ont également été saisis sur le marché aux poissons.



Contrôle d'un pêcheur en mer

### » Ni scooters des mers, ni Seadoo

Une société de Saint-Barth organisant des sorties à la journée à Pinel a été exclue de la Réserve naturelle pour une durée d'un mois. Le 12 juin 2016, malgré plusieurs avertissements, cet opérateur continuait d'utiliser des petits scooters de mer Seadoo, interdits sur tout le territoire marin de la Réserve naturelle, comme c'est également le cas dans la Réserve marine de Saint-Barthélemy. L'usage irrégulier dans une réserve naturelle de ce type d'engin est passible d'une contravention de 3ème classe.



## Actions de police (suite)

### » Mieux vaut suivre la réglementation

Le 21 juin 2016, le «Ranch du Galion» a fait l'objet d'un procès-verbal. Cet établissement, qui occupe sans autorisation une parcelle classée en réserve naturelle, a défriché ce terrain pour construire des enclos pour chevaux et propose des randonnées équestres payantes sans disposer du diplôme autorisant cette activité, ni en avoir fait la demande. Ce type d'activités est compatible avec le décret de création de la Réserve naturelle et peut être autorisé, à condition bien sûr que l'opérateur soit en règle avec toutes les administrations concernées et se rapproche de la Réserve pour définir avec elle les conditions pratiques avant de lancer son entreprise.

### » Bayside s'oppose à la réglementation

Après avoir dressé un premier procès-verbal en avril 2016 pour pratique d'une activité commerciale non autorisée sur un espace classé en réserve naturelle, les gardes ont dressé un second procès-verbal en septembre à l'encontre de l'un des deux exploitants de «Bayside riding club», pour avoir modifié l'état et l'aspect de la Réserve et effectué des travaux. L'un des associés s'était engagé en juin à respecter la réglementation et un procès-verbal de concertation avait été dressé après que le cadenas bloquant l'accès à la parcelle ait été sectionné. Pourtant, quelques jours plus tard, un portail était installé et équipé d'une chaîne et d'un cadenas. Le cadenas a été coupé et le portail saisi, par la Réserve naturelle. L'exploitant incriminé sera entendu par le procureur de la République



Le portail a été saisi



Le Ranch du Galion

### » Un contrevenant coopérant

«Dogman», qui occupait sans autorisation une partie de la parcelle AW 39, au Galion, et exerçait une activité de dressage de chiens incompatible avec la réglementation de la Réserve, a pris la décision de libérer la place après avoir reçu un procès-verbal. L'affaire a ainsi été classée sans suite par le procureur. L'occupant avait détruit la petite construction qu'il avait édifiée. La Réserve naturelle a fait procéder au nettoyage du site à ses frais et les gardes ont terminé de nettoyer ce terrain. Ils vont procéder à la pose d'une clôture afin d'y installer un enclos de régénération végétale.



«Dogman» après le nettoyage



## Actions de police (suite)

### ► Le refuge du Galion au tribunal correctionnel



Le refuge du Galion

L'affaire du refuge pour animaux du Galion a été jugée le 27 juin 2016 par le tribunal correctionnel et la présidente de l'association Paw Sitive condamnée à deux mois de prison avec sursis, 500 euros d'amende et la démolition du refuge dans un délai de six mois. Tout a commencé en septembre 2014, lorsque le garde-chef de la Réserve informe la présidente de l'association Paw Sitive que le refuge qu'elle vient de reprendre de son propre chef est installé sur une parcelle classée en réserve naturelle. Sept chiens adultes et quatre chiots sont recensés à ce moment-là. En octobre de la même année, une mise en demeure lui interdisant de faire des travaux lui est adressée par la Réserve et en novembre une seconde mise en demeure, lui ordonnant cette fois d'arrêter les travaux en cours, alors que vingt-quatre chiens sont dénombrés. Le 15 décembre 2014, les services vétérinaires tentent de procéder à un contrôle, mais la présidente de Paw Sitive s'y opposant, elle est informée qu'il y aura des conséquences judiciaires. Appelé

à la barre pour apporter des éclaircissements, le directeur de la Réserve naturelle a attesté que la parcelle en question était classée en réserve naturelle et affectée au Conservatoire du littoral et que la mission de la Réserve dans ce cadre était de faire respecter la loi. «L'action de Madame Morel est louable et légitime, mais elle s'oppose à la réglementation. La compétence de la gestion des chiens errants revient à la Collectivité, pas à la Réserve naturelle». Le procureur a repris le décret de création de la Réserve naturelle, par le Premier ministre de l'époque, décret qui spécifie bien que la parcelle AW39 est classée en réserve naturelle. «Le délit est caractérisé et les considérations développées sont inopérantes. Quand Mme Morel installe un refuge, qu'on lui dit qu'il faut arrêter, qu'elle reçoit des mises en demeure et qu'elle poursuit, il y a délit». Il a évoqué un dialogue de sourds entre les services vétérinaires et la prévenue et constaté qu'en l'état, «ce refuge ne peut pas se maintenir au Galion sur une parcelle classée réserve naturelle».



## La restauration des milieux et des populations dégradées

# Retour à la nature au Galion



Le Galion : avant et maintenant

Le désamiantage et la démolition des ruines de l'ancien hôtel du Galion se sont terminés fin septembre. Un réaménagement léger de ce site magnifique est prévu par le Conservatoire du littoral, qui souhaite consulter la population avant de définir précisément le projet. Une première rencontre a eu lieu avec le conseil de quartier de Quartier d'Orléans et il a été décidé de mettre en place une petite cellule de réflexion. Le Conservatoire consacrera 1 M€ au total sur le projet du Galion. L'étude de valorisation effectuée prévoit la canalisation de la circulation des véhicules, ainsi que l'intégration dans le paysage d'une base nautique et d'un snack. En accord avec la Collectivité et à l'issue de cette réhabilitation, une convention tripartite définira les rôles de chacun. Parallèlement, en concertation avec le rectorat, un projet participatif concerne deux classes de Quartier d'Orléans, qui vont pouvoir faire leurs propres propositions d'aménagement. Julie Walker a

rencontré les deux enseignants, qui ont mis le projet en place, l'un en CM1 et l'autre au collège. Les élèves vont se familiariser avec les différentes espèces présentes sur le site, approfondir la notion d'écosystème et réfléchir à ce qu'ils aimeraient voir sur le site : des plantations certainement, ainsi qu'un espace de stationnement pour les véhicules, mais peut-être aussi des panneaux informatifs pour le grand public.

La piscine flottante du Galion accueillant des scolaires, la réglementation impose à la Collectivité de prévoir la présence d'un maître nageur sauveteur (MNS). Et qui dit MNS, dit poste de secours. Cette obligation étant liée à la sécurité des jeunes, le Conservatoire a autorisé la Collectivité à mettre en place cette construction légère en bordure de la plage.



# Babit Point, un site naturel et qui le restera

Babit Point, magnifique site sauvage, venté et aride, où les *Melocactus intortus* - les fameux «tèt à l'anglé» - abondent, a pour vocation aujourd'hui à rester naturel. Grâce à la négociation amiable menée avec l'Association syndicale libre d'Oyster Pond (ASLOP) en 2013 et en 2014, le Conservatoire du littoral est à présent propriétaire des six parcelles qui constituent le site de Babit Point. Cette acquisition est la garantie que cet espace d'une grande qualité paysagère restera naturel. Depuis, le Conservatoire a mené plusieurs actions en faveur de la réhabilitation du site, tout en restant à l'écoute des riverains, auquel l'ensemble du projet a été soumis. Début 2015, la maison en ruines qui déparait le paysage a fait l'objet d'un désamiantage en règle, avant sa démolition.

Cette première étape a été suivie de la clôture du terrain, avec l'installation d'une barrière en bois, afin de le protéger, de le délimiter et d'empêcher l'accès des véhicules. Il s'agit aujourd'hui de mettre en place un sentier botanique.

Il sera ouvert au public et doté d'un point d'observation. La restauration écologique des parties dégradées et la revégétalisation globale de Babit Point sont inscrites au programme des travaux. Dans ce cadre, l'inventaire floristique du site a été réalisé début novembre 2016 par Julie Walker et Caroline Fleury. Des enclos de régénération sont planifiés et leurs emplacements ont été déterminés.

En accord avec les habitants du quartier, il a été décidé d'aménager une petite zone d'accueil, agrémentée de panneaux informatifs et de plantations d'essences locales, comme le gaïac ou le melocactus intortus. Un balisage du sentier est prévu, afin d'éviter le piétinement. Il sera jalonné d'étiquettes botaniques et deux tables d'orientation permettront une meilleure découverte des îles environnantes. Les membres de l'Association syndicale libre d'Oyster Pond (ASLOP) ont demandé qu'un totem soit érigé en bonne place, afin de donner une dimension artistique à ce site poétique.



Babit Point



## La communication et l'éducation environnementale

# Chevrise : les oiseaux vous attendent



L'observatoire aux oiseaux de l'étang de Chevrise

L'observatoire aux oiseaux de l'étang de Chevrise est ouvert au public, en bordure de l'espace de stationnement de la résidence Mont Vernon, depuis le début du printemps 2016. Il est ainsi possible d'observer dans les meilleures conditions l'avifaune qui fréquente l'étang de Chevrise. Cet étang détient la palme du «birdwatching» en matière de densité, puisque l'on peut y observer plus de 1000 oiseaux en seulement un quart d'heure! Grâce

à ses quatre observatoires - à l'étang de la Barrière à Cul-de-Sac, l'étang du cimetière à Grand-Case, la mare Lucas à Oyster Pond et maintenant l'étang de Chevrise - Saint-Martin se fait une vraie place dans le tourisme lié au «birdwatching», en pleine expansion, notamment aux Etats-Unis. Il reste à aménager les abords et à concevoir et réaliser les panneaux d'accueil, qui informeront les amis des oiseaux sur les espèces présentes.



# Des collégiens face aux impacts du changement climatique

Sensibiliser les jeunes aux impacts du changement climatique sur les écosystèmes de l'île. Voici le thème que Julien Chalifour, en charge du pôle scientifique à la Réserve naturelle, a développé pour les élèves des classes bilingues - français et anglais - du collège du Mont des Accords, le 9 décembre 2015. Cette intervention s'est déroulée en réponse à une invitation de l'établissement, dans le cadre d'une exposition organisée par ces jeunes autour de l'environnement. À cette occasion, un auditoire attentif a pris conscience de l'importance pour chaque individu de réduire son empreinte sur le milieu naturel, le risque étant d'une part de dégrader le cadre de vie et d'autre part de limiter l'efficacité des services écosystémiques, ces «services» que la nature nous rend sans que l'on en ait forcément conscience. Julien Chalifour leur a ainsi exposé



Les récifs protègent de la houle la plage et la mangrove

l'importance du rôle des récifs, qui protègent de la houle la plage et la mangrove, laquelle mangrove contribue à l'épuration des eaux qui vont à la mer et sert également de nurserie pour les alevins, qui constituent eux-mêmes la future ressource économique des pêcheurs.

# L'importance des zones humides au collège

Après un premier contact très réussi (lire ci-dessus), la Réserve naturelle a cette fois reçu des élèves de 6ème du collège du Mont des Accords, le 23 février 2016. Julien Chalifour et Caroline Fleury, son adjointe, ont réalisé une animation dans le cadre de la journée internationale des zones humides, si souvent négligées parce que méconnues. Ce second rendez-vous scientifique fut l'occasion de s'immerger au sein de la mangrove et de découvrir les espèces qui la composent, son rôle épuratoire et de nurserie de poissons, ainsi que de zone de repos et d'alimentation des oiseaux. Les deux scientifiques ont exposé les pressions qu'elle subit du fait de sa position stratégique en bordure du littoral, dont les principales sont les remblais et le défrichage, qui réduisent sa surface. Puis ils ont enchaîné sur le rôle de la Réserve naturelle et du Conservatoire du littoral, qui ont mis en place différentes actions dans leur mission de protection et de restauration des étangs : réglementation à respecter, reboisement par la plantation de jeunes pousses, suivis des oiseaux, de la qualité de l'eau, des surfaces de palétuviers... Cette



Des collégiens de Marigot dans la mangrove

présentation a été l'occasion de faire le lien avec la problématique des sargasses, dont le développement est intimement lié au défaut d'épuration des eaux provenant de nos îles, dont les rejets enrichis en matière organique favorisent la pousse des algues.



# Développement durable : la Réserve joue le jeu



Julien Chalifour et les jeunes élèves

Le développement durable. Vaste sujet, mis à l'honneur pendant toute une semaine par la Collectivité, du 31 mai au 4 juin 2016. L'événement était organisé à destination des scolaires, à la médiathèque, l'idée étant de faire de chaque enfant un ambassadeur du développement durable auprès de sa propre famille. La Réserve naturelle a participé, bien entendu, en animant un stand

le 31 mai et le 1er juin. Ashley Daniel, Caroline Fleury, Franck Roncuzzi et Julien Chalifour ont tenté de leur mieux de sensibiliser ce jeune public - très attentif et curieux - aux enjeux du développement durable et de la protection de la biodiversité. Ils ont disposé de trente minutes par session pour rencontrer plusieurs classes, du CP à la 3ème.

## École buissonnière et studieuse

Le vendredi 8 avril, à la demande de leurs enseignants, une classe de CE2 et une classe de CM1 de l'école de Cul-de-Sac ont accueilli Amandine Vaslet, Caroline Fleury et Julie Walker afin de mieux connaître leur environnement naturel. Amandine Vaslet, animatrice pour «Mon école, ma baleine», a sensibilisé ce jeune public à l'importance de la protection des mammifères marins au travers du matériel pédagogique créé par cette asso-

ciation. Julie Walker a présenté le Conservatoire du littoral aux deux classes et leur a expliqué l'importance des zones humides, avant de les emmener sur le terrain, à l'étang de la Barrière. La sortie pédagogique s'est poursuivie jusqu'à la plage de Grandes Cayes, où les trois intervenantes ont répondu à toutes les questions des élèves et ont mis l'accent sur les moyens de sauvegarde des tortues marines.



Découverte de l'environnement naturel

## Objectif sensibilisation

La Réserve naturelle et le sanctuaire Agoa de protection des mammifères marins ont activement participé au Forum des métiers de la mer, organisé à la CCISM le 17 mars 2016. L'objectif était de sensibiliser le public, et tout particulièrement les scolaires et les professionnels du secteur, à l'importance de la protection des mammifères marins et aux actions menées. Romain Renoux,

représentant du sanctuaire Agoa à Saint-Martin, a répondu le matin aux questions des lycéens et a animé dans la soirée une conférence sur les métiers de la mer au cours de laquelle sont intervenus Bulent Gulay, le président de Métimer, l'association des professionnels de la mer, et Michael Wéry, en charge de la Direction de la mer sur l'île.



Les jeunes rencontrent Romain Renoux © Jean Vallette

## Promouvoir l'éducation à l'environnement

Le tourisme et l'environnement naturel étant intimement liés, l'antenne saint-martinoise du rectorat de Guadeloupe a sollicité la Réserve naturelle pour l'organisation d'une formation spécifique des 25 enseignants des classes tourisme mises en place depuis trois ans. Le 22 avril 2016, le volet théorique de cette formation s'est tenu le matin dans un restaurant de Grand-Case, où Romain Renoux a présenté les missions de la Réserve naturelle et du sanctuaire Agoa à tous ces professeurs. La pratique s'est déroulée l'après-midi, à bord du catamaran Scoobitoo, entre le Rocher Créole, Tintamare et Pinel et s'est terminée par un nettoyage de la plage située au vent de Tintamare. Les enseignants ont pu constater in situ les actions de la Réserve et les enjeux liés à la préservation des espaces naturels. De nombreux sujets ont été abordés, parmi lesquels la protection des tortues et des mammifères marins ou les menaces sur la biodiversité représentées par le poisson-lion, les iguanes verts et la pollution. La fréquentation touristique de la Réserve a bien sûr été évoquée, ainsi que les



Les professeurs sur le terrain

partenariats mis en place avec les opérateurs - bateaux de location, clubs sportifs... - et les aménagements réalisés par la Réserve sur les sites les plus fréquentés : sentiers de découverte, mouillages, carbets, tables de pique-nique... Autant d'outils à utiliser à l'occasion des sorties pédagogiques, comme l'a d'ailleurs rapidement appliqué une enseignante du collège Soualiga qui, dans le cadre d'un programme d'échanges avec Saint-Barth, a organisé le 30 mai une visite des deux sentiers de Pinel, sous-marin et terrestre.



# L'art contre la pollution

Les «ghostnets», ces filets de pêche abandonnés à la dérive en mer, constituent un réel danger pour tous les animaux marins, nombreux à périr emprisonnés dans leurs mailles. Dans le Nord de l'Australie, ce phénomène a suscité un art nouveau chez les populations autochtones, qui transforment ces déchets fatals en objets d'art et ont suscité l'admiration du public international à l'occasion d'une exposition itinérante. Sensibilisés par l'une de leurs professeurs, quatre étudiants - dont un Saint-Martinois - en master «Management de projets internationaux multilingues» à l'Université de Bretagne Occidentale, ont choisi de faire venir cette exposition à Saint-Martin pour leur projet de fin d'études et ont créé l'association CultuWide dans ce but. Tout naturellement, parce qu'ils avaient déjà exposé leur projet à Nicolas Maslach en 2015 à Brest au cours du 3ème colloque national des aires marines protégées, la Réserve naturelle a soutenu ce projet, aux côtés d'autres partenaires, dont l'Office du Tourisme et la Col-



Nettoyage de la plage de Grandes Cayes

lectivité. L'exposition a été inaugurée à la CCISM le 12 mai 2016, un débat a suivi le 13 mai et la projection d'un film le lendemain. Mais l'action de ces jeunes ne s'est pas arrêté là: deux jours après leur arrivée sur l'île, ils organisaient un nettoyage de la plage de Grandes Cayes. Butin : 18 grands sacs poubelles de déchets, dont 3 sacs de filets de pêche!



L'exposition Ghostnets

## Bucket : une information en faveur des baleines

À l'image de la procédure mise en place à l'occasion de la Heineken Regatta début mars 2016, Agoa est intervenu auprès des organisateurs de la Bucket Regatta afin de les sensibiliser à la protection des mammifères marins au cours de cet événement organisé cette année du 17 au 20 mars. Une notice d'information en anglais a été glissée dans le «race book» remis à tous les équipages. Olivier Raynaud, directeur de l'Agence territoriale de l'environnement, et Romain Renoux, représentant d'Agoa, sont intervenus en faisant passer le même message lors du briefing de course. Ils ont également embarqué à bord du bateau du comité de course. Équipés



Bucket Regatta

tous deux de jumelles, ils se sont assurés que nul mammifère marin n'allait croiser la route de l'un des grands voiliers participant à cette course prestigieuse.

## 25 ans de protection pour les tortues marines

Protégées en Guadeloupe depuis novembre 1991 par arrêté - alors qu'elles étaient inscrites au menu de nombre de restaurants - les tortues marines ont été au centre des manifestations célébrant ce 25ème anniversaire dans toutes les îles de la Caraïbe française. À Saint-Martin, le 19 octobre, au Centre culturel de Sandy Ground, la Réserve naturelle a invité la population à «Kozé Toti», une conférence animée par Julien Chalifour, responsable du pôle scientifique de la Réserve, et Sophie Bedel, de l'ONCFS Guadeloupe. Les scolaires n'ont pas été oubliés : du 18 au 21 octobre, trois intervenants ont rencontré des élèves de sixièmes et de cinquièmes au collège Mont des Accords, dans leurs classes d'abord, puis au cours de deux sorties sur le terrain, sur la plage du Galion. Ces jeunes savent tout à présent sur la saison de ponte des différentes espèces de tortues marines et sur l'importance de la protection de ces sites de ponte. La problématique de l'aménagement de ces sites lorsqu'ils sont fréquentés leur a été expliquée : le stationnement des véhicules, l'éclairage, les constructions peuvent en effet dissuader les tortues de venir pondre. Ces sorties se sont clôturées par un nettoyage de la plage et par la collecte de graines de palétuviers. Ces graines, actuellement en cours de germination à la Maison de la Réserve naturelle, seront replantées

sur les étangs de l'île, dont certaines mangroves ont particulièrement souffert des conséquences du phénomène El Nino 2015, en Pacifique.



**Kozé Toti**  
Conférence gratuite et tous publics

TORTUES MARINES  
25 ANS  
DE PROTECTION

MJC de Sandy Ground  
Mercredi 19 octobre, à partir de 18h  
« Les tortues marines de Saint-Martin »  
par J. CHALIFOUR (Réserve Naturelle de St-Martin)

Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin | Europe | L'affiche de Kozé Toti



## L'optimisation des moyens pour assurer la qualité des missions

### Bienvenue Julie !

Début janvier, la nouvelle représentante du Conservatoire du littoral à Saint-Martin et à Saint-Barthélemy a repris le flambeau que lui a remis Olivier Raynaud, aujourd'hui directeur de l'Agence territoriale de l'environnement de Saint-Barth. Juriste spécialisée dans le droit de l'environnement, Julie Walker arrive du Conservatoire des espaces naturels d'Aquitaine. Elle y était responsable du département de la Gironde, où ses missions principales ont consisté à favoriser la connaissance, la protection, la gestion et la valorisation des espaces naturels. Elle a pratiqué à la fois la maîtrise foncière, que ce soit par acquisition ou par conventionnement, et la gestion de site, ce qui représente un atout important pour le Conservatoire du littoral.



Julie Walker

### Grand-messe annuelle du Conservatoire du littoral en Guyane

C'est en Guyane, à Cayenne, que le Conseil des rivages français d'Amérique (CRFA) s'est tenu, les 16 et 17 juin 2016. L'ensemble des antennes américaines du Conservatoire du littoral était là, ainsi que les élus concernés, parmi lesquels le sénateur Guillaume Arnell, qui représentait Saint-Martin. Chaque antenne a présenté ses actions en cours en matière de foncier, de gestion et d'aménagement. Un programme d'actions sur les 5 ans à venir a

été présenté pour Saint-Martin et Saint-Barthélemy. Autre avancée d'importance : la mise en place d'un comité de gestion des sites du Conservatoire du littoral à Saint-Martin. Ce comité se réunira annuellement et sera composé du Conservatoire et de la Réserve naturelle bien sûr, mais aussi de la Collectivité, de la Préfecture et de la DEAL, ainsi que des membres ponctuellement invités selon les sujets abordés.

### Formation police en Martinique

Julien Chalifour, en charge du pôle développement scientifique, et le garde Christophe Joe ont tous deux suivi une formation «Police de la nature», à Schoelcher, en Martinique, du 6 au 24 juin 2016. L'ATEN, organisme de formation des gestionnaires d'espaces naturels, a fi-

nancé cette formation initiale obligatoire. Elle est en effet indispensable pour acquérir les connaissances techniques qui leur permettront de solliciter une assermentation, laquelle leur donnera certaines compétences de Police de la nature.



## Du nouveau à Pinel



Pinel

Les deux restaurants et la boutique installés sur l'îlet Pinel ont renouvelé les autorisations d'occupation temporaire que leur accorde depuis 2007 le Conservatoire du littoral. Un audit devra être réalisé par les bénéficiaires des restaurants, afin de faire le bilan des consommations énergétiques nécessaires au bon fonctionnement des établisse-

ments. Cet audit servira de base à l'installation d'énergies alternatives, plus en accord avec la protection de l'environnement que les générateurs encore utilisés actuellement. Bonne nouvelle : la zone de plage publique va très prochainement être matérialisée par des cordages et des toilettes publiques sont en cours d'installation.

## Un échange gagnant-gagnant



L'étang de la Barrière

Le 6 septembre 2016, le conseil exécutif de la Collectivité a approuvé un échange foncier avec le Conservatoire du littoral. Ce dernier, propriétaire de deux parcelles à Quartier d'Orléans, avait proposé à la Collectivité d'échanger une partie de ces terrains contre un site naturel situé en bordure des berges de l'étang de la Barrière, à Cul-de-Sac. Les terrains de Quartier d'Orléans vont être utilisés dans le cadre de la construction de la nouvelle station d'épuration (STEP)

de Quartier d'Orléans. L'échange est gagnant-gagnant : la future STEP, prévue pour traiter les eaux usées équivalentes à 18 000 habitants, nécessite une grande surface pour sa mise en place ; et le Conservatoire, pour sa part, aura la possibilité de gérer les berges de l'étang. Cette gestion, tout à fait logique, n'est aujourd'hui possible sur aucun étang, la propriété du Conservatoire se limitant aux eaux des quatorze étangs concernés.



# Le Galion inscrit au programme Mang

La baie de l'Embouchure fait partie des huit sites pilotes identifiés par le Conservatoire du littoral dans le programme Mang. Ce programme a pour objectif de simplifier la gestion des zones humides ultramarines françaises, pour une meilleure préservation. La formation des gestionnaires est prévue, et c'est ainsi que l'ornithologue Anthony Levesque a été reçu par la Réserve de Saint-Martin dans le cadre d'un renforcement des

capacités de Caroline Fleury et d'Ashley Daniel, sur le terrain. Il s'est agi pour elle, par exemple, d'apprendre à différencier le cri du bécasseau de celui du chevalier, ces deux espèces n'étant pas toujours visibles au moment du comptage, lors de leur suivi scientifique. Copiloté par TeMeum et le Conservatoire du littoral, Mang est financé par l'AFD et le programme BEST de la commission européenne.



Un bécasseau poitrine cendrée



## Le renforcement de l'intégration régionale

# Coopérer et partager pour mieux gérer

Heureux de voir la surface de protection des mammifères marins dans la Caraïbe s'étendre, Romain Renoux, représentant du sanctuaire Agoa à Saint-Martin, et Amandine Eynaudi, responsable d'Agoa à l'Agence des aires marines protégées, travaillent sur un protocole d'échanges entre Agoa, Yarari - le sanctuaire néerlandais - et le sanctuaire dominicain de La Samana. Cinq axes de coopération devraient voir le jour :

- ▶▶ Une coopération scientifique avec des échanges en matière d'information technique et de protocoles scientifiques, pour arriver à harmoniser les pratiques dans les trois sanctuaires en matière de suivi, avec des méthodes d'acquisition de données identiques.
- ▶▶ Une uniformisation de la gestion de ces aires marines protégées, avec la réalisation d'un plan de gestion, la définition d'indicateurs et l'adoption d'un guide de whalewatching commun.
- ▶▶ La transparence dans la gouvernance entre les sanctuaires, avec notamment l'invitation des uns ou des autres lors de réunions importantes.
- ▶▶ Des outils de sensibilisation à l'environnement communs : flyers, affiches, vidéos...
- ▶▶ Et enfin la valorisation de cette initiative caribéenne à l'échelle mondiale, pour renforcer les liens entre les sanctuaires et ainsi la protection des mammifères marins.



Une baleine à bosse © Agoa



# La Heineken Regatta, amie des baleines



On repère les baleines à bosses à leur souffle puissant © Christophe Joe

Les grands cétacés ne sachant pas qu'ils risquent d'être percutés par un voilier en régate, le sanctuaire de protection Agoa s'est chargé d'informer les organisateurs de la Heineken Regatta, début mars 2016, et de sensibiliser les marins y participant pour éviter les collisions. Cette information s'est déroulée sur plusieurs niveaux, en commençant par un briefing des organisateurs au sujet des risques, tant pour les mammifères que pour les hommes, ainsi que sur la bonne conduite à tenir en cas de rencontre fortuite avec l'un de ces grands animaux. L'information a été reçue avec grand intérêt par le comité de course et un flyer récapitulatif toutes les préconisations a été glissé

dans le «race book» de chaque participant. Parallèlement, la même information a été reprise dans l'arrêté préfectoral réglementant la circulation maritime dans les eaux françaises à l'occasion de la régate, qui s'est déroulée comme chaque année le premier week-end de mars. L'organisation de la régate a bien joué le jeu en invitant Romain Renoux à bord d'un bateau du comité à partir en éclaireur repérer une éventuelle baleine. «2016 a été l'année d'un excellent partenariat entre la Heineken Regatta, la Réserve naturelle et Agoa», a conclu Romain, qui souhaite mettre en place les mêmes échanges avec les organisateurs de la Bucket et des Voiles de Saint-Barth.

## Whalewatching : oui, mais...

Une visioconférence entre la Martinique, la Guadeloupe et Saint-Martin a réuni les membres de la commission «whalewatching» d'Agoa, le 18 février 2016. Le but était de proposer un guide des bonnes pratiques pour mieux encadrer cette activité commerciale, aujourd'hui réglementée par

une charte basée sur le volontariat. L'objectif serait de passer de cette charte à un arrêté préfectoral, en gardant l'esprit du texte original et en concertation avec les opérateurs, l'idée n'étant pas de nuire à cette activité écotouristique, mais de renforcer la protection des mammifères marins.



Réserve Naturelle Nationale  
de Saint-Martin

# Une rencontre antillaise autour des oiseaux

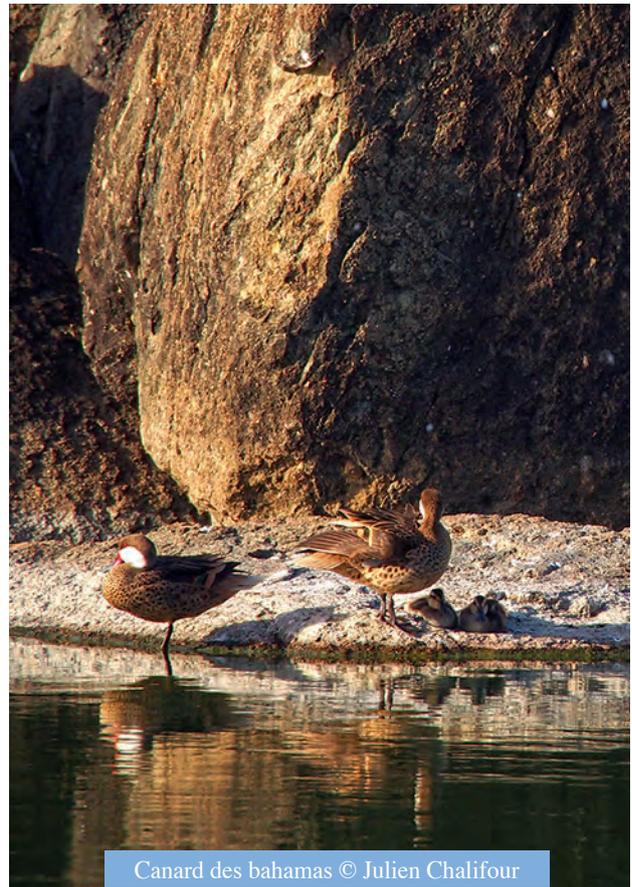
Caroline Fleury et Ashley Daniel ont représenté la Réserve naturelle de Saint-Martin aux rencontres ornithologiques des Antilles françaises, les 9 et 10 novembre 2016, au siège du Parc national de la Guadeloupe, à Saint-Claude. Elles y ont présenté les suivis scientifiques opérés sur les limicoles côtiers et les oiseaux marins, ciblant le paille-en-queue, la petite sterne et le noddri brun. Elles ont également détaillé les pressions exercées sur l'avifaune - remblais dans les étangs, rejets d'eaux usées, pollutions... - et ont exposé les résultats obtenus depuis la mise en place de ces suivis, respectivement en 2011 et 2009. Plusieurs associations ornithologiques ont participé à ces rencontres, aux côtés entre autres de la DEAL et de l'ONCFS, dont l'association américaine «Birds Caribbean», qui s'est fixée pour objectif de faire oublier leurs tablettes et autres téléphones aux enfants, en les sensibilisant à la Nature.



Un pluvier kildir



Pelican © Julien Chalifour



Canard des bahamas © Julien Chalifour



# Mission : protéger les aires marines

Les gestionnaires des aires marines protégées (AMP) des îles de la Caraïbe française se sont retrouvés les 16 et 17 juin 2016 à Saint-Barthélemy à l'occasion de leur table ronde annuelle. La Réserve naturelle de Saint-Martin était au nombre des participants, aux côtés de l'Agence territoriale de l'environnement de Saint-Barth, du Parc national de la Guadeloupe et de la mission de création du Parc national marin de Martinique. Après un tour de table qui a permis à chacune de ces AMP d'exposer ses actions et le partage des informations sur les stratégies nationales en matière d'AMP, les gestionnaires ont travaillé ensemble au sein de plusieurs ateliers thématiques

- » Les sargasses
- » L'état de santé des récifs
- » La gestion et l'accompagnement des activités humaines dans les AMP
- » La restauration écologique des milieux marins dégradés, notamment par la création de pépinières de coraux
- » La réglementation de la pêche
- » L'élaboration d'un projet européen Interreg en faveur des mammifères marins, dans le cadre du sanctuaire Agoa et au-delà.



Les gestionnaires à la table ronde annuelle



Réserve Naturelle Nationale  
de Saint-Martin

# Les AMP avaient rendez-vous à Saint-Martin

Les 50 participants au Forum des AMP étaient notamment venus du Parc National de Port-Cros, de l'AMP de la Côte agathoise, des villes de Marseille et de Saint-Cyr-sur-Mer, des sanctuaires des mammifères marins Pelagos et Agoa, du Parc national du Morbihan, de la Réserve naturelle des Sept-Îles, de l'AMP de Moorea, de la Réserve marine de La Réunion...



Les gestionnaires d'aires marines protégées de toute la France métropolitaine et ultramarine ont l'occasion de se rencontrer chaque année à l'occasion de leur Forum. Et cette année, grâce au soutien de l'Agence des aires marines protégées, de l'Aten et du ministère de l'Outre-mer, Saint-Martin a eu la chance de les recevoir ! Du 25 au 27 octobre 2016, au Beach Hotel, 50 d'entre eux ont pu échanger sur leur travail au quotidien et partager leurs expériences, qui tournent autour de thématiques communes. La question très pratique de la gestion des mouillages a été explorée lors d'un atelier, mais aussi le sujet de la connectivité écologique, qui consiste à travailler en réseau afin de prendre en compte la réalité écologique des espèces qui se déplacent, comme les oiseaux migrateurs ou les baleines à bosse. L'implication de la société civile, qui tend à susciter la responsabilisation et la prise de conscience des citoyens dans la gestion

des aires marines protégées, a été évoquée, tant elle est nécessaire. Romain Renoux, en charge du pôle coopération régionale et éducation à la Réserve naturelle de Saint-Martin, était président du Forum depuis 2014 et a passé le témoin pour les deux prochaines années à Karine Pothin, directrice de la Réserve marine de La Réunion. L'outre-mer était à l'honneur et Julien Chalifour, en charge du pôle scientifique, a présenté les travaux de la Réserve, parmi lesquels la création de pépinières de coraux, mais aussi les suivis des oiseaux et des tortues marines... Ensuite, du Rocher Créole à Pinel, en passant par Tintamare, les participants ont pu apprécier sur le terrain une partie de ce travail ainsi que les aménagements des sites, à l'occasion d'une sortie en mer à bord de deux catamarans - Scoobitoo et Solana, tous deux partenaires de la Réserve. La Réserve naturelle a financé cette sortie en mer.



# BEST : préserver la biodiversité de l'outre-mer européen



Après deux ans de travail en collaboration avec les quinze territoires européens de la Caraïbe, la première étape du projet BEST est bouclée. Amandine Vaslet, en charge avec Romain Renoux, coordinateur du programme BEST pour la Caraïbe, ont remis à l'Union européenne un dossier scientifique et technique complet où l'on retrouve tous les profils d'écosystèmes de ces petits morceaux d'Europe éparpillés dans la mer des Caraïbes. Ce rapport liste et géo-référence les 92 zones clés pour la biodiversité identifiées, ainsi que 43 corridors écologiques d'importance internationale.

Ce document a atteint son but, qui est de permettre à l'Europe de faire les bons choix lors de ses investissements pour la protection de la biodiversité. Tous deux ont été chaudement félicités pour la qualité de leur travail dans une région particulièrement complexe : 50% des territoires européens ultramarins se situent dans la Caraïbe et se partagent entre la France, les Pays-Bas et la Grande-Bretagne. Ce travail financé par la Commission européenne est mené conjointement par le CARSPAW basé en Guadeloupe et la Réserve naturelle de Saint-Martin.



L'iguane bleu de Grand Cayman (*Cyclura lewisi*), une espèce endémique classée en danger sur la liste rouge de l'UICN

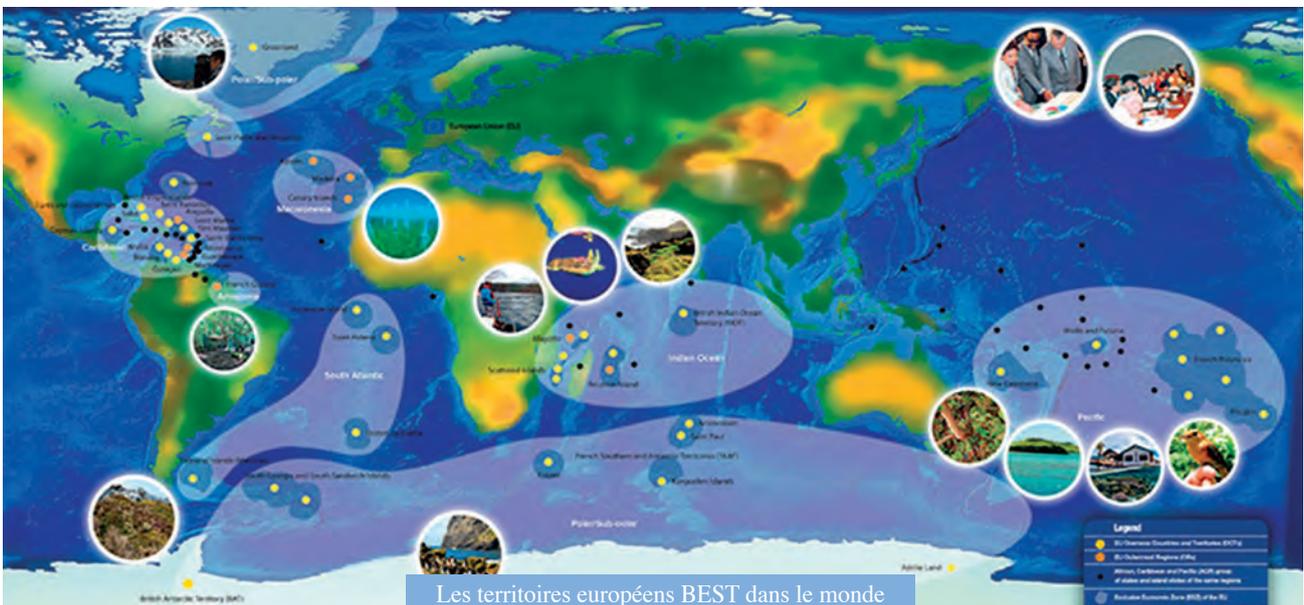


# BEST : quatre premiers beaux projets retenus

Nicolas Maslach, Romain Renoux et Julien Chalifour ont représenté la Réserve naturelle de Saint-Martin au 3ème colloque national des aires marines protégées, qui s'est déroulé à Brest du 6 au 8 octobre 2015. Placé sous l'égide du Ministère de l'écologie, ce colloque est organisé tous les trois ans par l'Agence des aires marines protégées et l'Union mondiale pour la conservation de la nature. Plus de 500 professionnels concernés par la protection et les usages du milieu marin ont participé à cette rencontre : des gestionnaires, des socioprofessionnels, des scientifiques, des élus et des représentants des services de l'État et d'associations en provenance de toute la France métropolitaine et ultramarine. Pour Saint-Martin, les premiers résultats du projet BioHab d'implantation d'habitats artificiels légers ont été présentés par Julien Chalifour. Au-delà des échanges techniques, ce colloque a permis de faire le bilan, à mi-parcours, de la stratégie nationale de création et de gestion des aires marines protégées (2010-2020) et de renforcer l'efficacité de gestion du réseau d'AMP afin de permettre à la France de tenir ses engagements nationaux et internationaux en terme de quantité et de qualité du réseau d'aires marines protégées. Organisés par plus de 50 organismes partenaires, les 24 ateliers ont permis une gestion opérationnelle des aires marines protégées en matière de financement, de pratiques et de gouvernance.

## And the winners are...

- The Royal Society for the Protection of Birds (RSPB), en partenariat avec les autorités d'Anguilla, des Îles Vierges britanniques, des îles Caïmans, de Montserrat et des Turks & Caïcos. Ce projet prévoit le renforcement de la lutte et du contrôle des espèces invasives, animales (rats, chats sauvages, chèvres) mais aussi végétales. Les espèces invasives sont l'une des principales causes de diminution de la biodiversité, et ceci est particulièrement vrai sur les territoires insulaires
- Le gouvernement d'Aruba, avec la création du premier parc marin sur cette île, en partenariat avec une organisation scientifique néerlandaise
- Imares (Institute for Marine Resources & Ecosystem Studies), l'équivalent néerlandais de notre Ifremer, propose un projet de restauration corallienne sur le principe de pépinières de coraux, à Saba, Saint-Eustache, Sint Maarten et aux Turks & Caicos, en collaboration avec les parcs marins de ces territoires.
- The Department of Fisheries and Marine Resources of Anguilla porte un projet de préservation des tortues marines, en partenariat avec des ONG locales, une université britannique et le réseau Widescast.

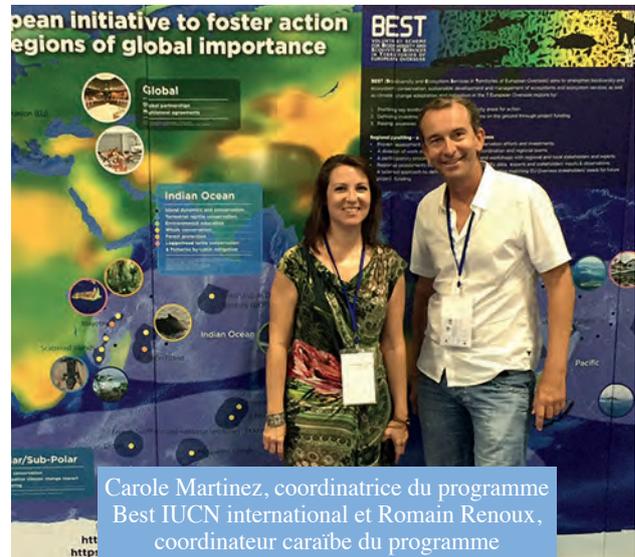


# BEST : 16 nouveaux projets financés dans la Caraïbe

Le programme BEST passe à la vitesse supérieure. La phase d'identification des profils d'écosystèmes de toutes les îles européennes de la Caraïbe étant terminée, le document final a été approuvé par la Commission européenne, de ce fait devient public et peut être consulté sur le site de la commission européenne. BEST entre à présent dans la phase opérationnelle de financement des projets de la conservation de la biodiversité, sur le terrain. Après la validation des quatre premiers projets (lire ci-dessus), un nouvel appel à projets a été lancé en avril 2016, toujours à l'attention des PTOM, pour une subvention de 100 000 € maximum : 20 premiers projets éligibles ont été présentés, et 18 présélectionnés. Le montage des dossiers pouvant s'avérer complexe, un atelier de renforcement des capacités a été organisé à Saint-Martin les 21 et 22 juillet au Beach Hôtel de Marigot afin de former et d'accompagner les candidats, qui devaient remettre leurs projets avant le 29 août. Les Bermudes, les îles Cayman, Saint-Eustache, Anguilla, Montserrat, Bonaire, Saint-Barth, Saba et Sint Maarten y ont participé. Les 19 et 20 septembre, un comité de 4 experts - Cyril Barnerias, Eric Newton, Paul Hoetjes et Yves Renard - s'est réuni à Saint-Martin pour évaluer l'ensemble des propositions. Chaque projet a été noté et tous ont été présentés à la Commission européenne, qui en a retenu les 12 meilleurs, pour un financement total de 1M€. Parmi ces projets, il est question de reforestation, de

## Un poster qui dit tout

Un poster explicatif et très esthétique vient d'être réalisé par Laurent Juhel, afin de tenir informés au mieux les gestionnaires de la biodiversité dans toute la Caraïbe européenne. Il présente le projet BEST, le détail des opportunités de financement, le déroulement des opérations pour le comité d'experts ainsi que les 4 premiers projets validés. Ce poster a été validé à la rencontre annuelle du GCFI en novembre 2016 aux Îles Caymans, afin d'informer les acteurs de la Caraïbe de ce dispositif.



protection de l'iguane des Petites Antilles, de lutte contre le poisson-lion ou encore de restauration récifale. Tous seront mis en oeuvre en 2017. Le prochain appel sera lancé en février 2017, seuls les PTOM seront concernés. L'initiative européenne BEST est coordonnée dans la Caraïbe par le CarSpaw et la Réserve naturelle de Saint-Martin.





# Réserve naturelle nationale de Saint-Martin

## Comité consultatif du 16 décembre 2015



Le rapport d'activité de la RNN de janvier 2015 à ce jour a été présenté à cette occasion.

### Étaient présents :

- Régis Armangaud, chef du service des territoires, de la mer et du développement durable de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy
- Daniel Gibbs, député de Saint-Martin et Saint-Barthélemy
- Jean-David Richardson, conseiller territorial
- Michael Wéry, responsable du service direction de la mer
- Mario Poggio, chef du service vétérinaire
- Kate Richardson, directrice de l'Office de tourisme
- Harvé Viotty, président de l'association de gestion de la Réserve naturelle
- Pierre Aliotti, vice-président de l'association de gestion de la RN, membre du CESC
- Brigitte Delaître, secrétaire de l'association de gestion de la Réserve naturelle
- Michel Vogel, membre de l'association de gestion de la Réserve naturelle
- Bulent Gulay, président de l'association Métimer et membre de l'association
- Olivier Raynaud, directeur de l'Agence territoriale de l'environnement de Saint-Barth
- Bruno Lizé, expert-comptable

### Réserve naturelle de Saint-Martin :

- Nicolas Maslach, directeur
- Julien Chalifour, chargé de mission scientifique
- Caroline Fleury, chargée d'études scientifiques
- Franck Roncuzzi, responsable pôle technique et police de la nature
- Steeve Ruillet, garde technicien
- Christophe Joe, garde
- Ashley Daniel, garde

### Entrée de séance

Le député Daniel Gibbs ouvre la séance en soulignant qu'il soutient les projets de la Réserve naturelle à l'Assemblée nationale. Il évoque la question des sargasses, une problématique qui concerne l'activité touristique dans les deux îles qu'il représente. Il remercie l'implication des personnels de la Réserve et des membres de l'association de gestion en faveur de l'environnement naturel.

Nicolas Maslach rappelle le premier rapport d'activités présenté en 2001, qui tenait sur quatre pages, et constate une montée en puissance régulière chaque année, qui culminera avec la réalisation de l'Institut caribéen de la biodiversité insulaire (ICBI). Le prochain rendez-vous dans le cadre de ce projet est fixé à février 2016, avec le choix de l'architecte, le début des travaux étant prévu en 2017. Le financement de l'ICBI émanera de différentes sources : l'État, l'Europe, mais aussi d'éventuels financements en défiscalisation. Il termine par ces mots : «Il ne faudra pas perdre l'âme de la Réserve, son esprit, et l'on espère que l'ICBI sera la vitrine de sa philosophie, ouvert au public, sur un site privilégié».

## - Présentation du rapport d'activités -

### **Le rapport d'activités a été présenté en vidéo projection et l'assistance a réagi sur plusieurs des sujets.**

- Le député Daniel Gibbs déclare qu'il est en faveur du whalewatching au départ de Saint-Martin, à condition que la Réserve naturelle soit en charge du contrôle de cette activité. Il suggère qu'un arrêté ou une délibération soit pris pour donner à la Réserve la compétence de la gestion du whalewatching et de ses opérateurs. Nicolas Maslach lui répond que les baleines à bosses sont présentes dans nos eaux de janvier à fin mai, précisément à l'époque où les conditions météo sont les plus difficiles en mer pour leur observation. Contrairement à la Martinique, où cette activité est florissante, Saint-Martin ne bénéficie pas d'une côte sous le vent très protégée, excepté dans le canal d'Anguilla, qui est une zone de nursery de ces grands mammifères. La Réserve s'est déjà rapproché d'Anguilla pour une réflexion concertée sur les baleines, patrimoine commun aux deux îles.
- Au sujet d'une photo de nageoire caudale affichée sur la page facebook de la Réserve naturelle, Nicolas Maslach précise que cette image a fait l'objet de 40 000 clics en deux jours.

### **Julien Chalifour a présenté les activités du pôle scientifique.**

- Le pôle scientifique souhaite développer son accueil en tissant davantage de liens avec des scientifiques, dans le but d'améliorer la gestion des espaces protégés. Cela a été le cas lors de la mission Pacotilles et également avec des scientifiques néerlandais spécialisés d'une part dans l'étude des requins et d'autre part de l'ADN des lambis. Nicolas Maslach ajoute que la Réserve se félicite de cette coopération avec les néerlandais et Sint Maarten, mais également avec le laboratoire de Saint-Eustache. Ce travail a permis entre autres de démontrer que Saint-Martin est une zone de reproduction des requins tigres. Julien Chalifour précise que les requins ont mauvaise réputation, une réaction injustifiée car c'est grâce à eux que les écosystèmes restent sains, dans la mesure où ils nettoient les fonds marins.
- Les deux tortues équipées d'une balise GPS depuis juin 2015 sont régulièrement suivies. Elles sont restées autour de Tintamare et dorment au pied des falaises. Elles migreront lorsqu'elles deviendront adultes, à l'âge d'environ 25 ans. Grâce à une opération identique, une tortue marine adulte a pu être suivie de Curaçao à la République Dominicaine, via Saint-Martin, avant qu'elle redescende vers son point de départ. Ces informations sont relayées dans les écoles par la Réserve naturelle et l'association «Mon école, ma baleine».
- Le projet d'habitat artificiel BioHab suit son cours, notamment par la mise en place d'une structure en parpaings sur le sentier sous-marin de Pinel. Les effets de ce programme sur la biodiversité sont énormes puisque l'on est passé sur un site de 4 espèces et 7 individus à 49 espèces et 1500 individus. Des braconniers ont porté atteinte à l'une des structures et ont subtilisé entre 60 et 70 langoustes à 21 mètres de profondeur. La Réserve envisage de développer ce projet en lui donnant beaucoup plus d'ampleur.

### **Franck Roncuzzi a fait le point sur les actions de police effectuées par les agents de la Réserve naturelle.**

- Franck Roncuzzi constate une amélioration importante de la fréquentation de la Réserve naturelle. 80 sociétés proposent des excursions dans la Réserve et tout particulièrement à Tintamare, où l'on est assuré de voir des tortues marines. Certains opérateurs proposent même un «turtle tour». 15 à 17 mouillages sont en permanence à la disposition des plaisanciers et utilisés, mais il y a peu de place pour en ajouter de nouveaux, sans même parler du coût de ces mouillages. Il annonce qu'il va falloir réfléchir à la capacité d'accueil des sites, notamment en ce qui concerne la sécurité des baigneurs vis-à-vis de la circulation des bateaux et de leur vitesse. Il serait possible de matérialiser avec des bouées la zone des 300 mètres, mais la multiplication de la signalisation sur un espace naturel n'est pas enthousiasmante.



Nicolas Maslach renchérit en ajoutant que les tortues marines n'aiment pas être dérangées et qu'il faut prendre garde à ce que cette nouvelle manne touristique et financière ne cause pas de débordements. Il informe que les opérateurs pris en faute sont privés de Réserve pendant quelques jours. Ainsi, l'autorisation d'un opérateur surpris en train de nourrir les poissons avec du pain pour distraire ses clients a été suspendue pendant deux semaines.

- Les gardes ont effectué 218 patrouilles à ce jour en 2015 et 58 des contrôles se sont avérés non conformes. Quelques rares infractions ont fait l'objet d'un procès-verbal et le braconnage, qui concerne surtout le lambi, est en baisse. La Réserve accueille des personnes condamnées à effectuer des travaux non rémunérés. En l'absence de moyens suffisants à la SNSM, le bateau Contender de la Réserve est à la disposition du CROSS Antilles-Guyane.

- L'unique souci d'ordre réglementaire concerne quatre parcelles contigües au Galion, où sont installées la Ferme aux Papillons, le centre équestre, le refuge canin Pawsitive et l'école de dressage canin. Régis Armangaud intervient sur l'importance de faire respecter la réglementation, sous peine d'encourager d'autres contrevenants à s'installer.

### **Olivier Raynaud, ancien chargé de mission pour le Conservatoire du littoral à la Réserve naturelle présente les activités communes à la Réserve naturelle et au Conservatoire du littoral.**

- Un quatrième observatoire aux oiseaux est en cours de construction sur les berges de l'étang de Chevrise, dans le cadre de la valorisation de ce site.

- La maison en ruines à Babit Point a été détruite et désamantée au préalable. La même procédure est prévue pour les ruines de l'hôtel sur le site du Galion. On estime le volume d'amiante à 34 mètres cubes, qui devront être transportés par mer pour leur traitement en métropole. La durée du désamiantage sera de deux à trois mois, pour un coût de 600 000 euros, qui pourraient être revus à la baisse avec la société guadeloupéenne en charge.

- Nicolas Maslach intervient pour remercier la Collectivité qui a honoré ses engagements financiers vis-à-vis de la Réserve naturelle sur le site du Galion. Il confirme que la construction d'un petit local de 26 mètres carrés est prévue pour améliorer le confort des scolaires qui utilisent la piscine flottante. La Collectivité a demandé une AOT au Conservatoire pour cette infrastructure de service public. Il ajoute que la Collectivité aurait tout intérêt à organiser une réunion avec le conseil de quartier de Quartier d'Orléans au sujet de ce local et rappelle les réactions démesurées et injustifiées survenues après la pose de deux rochers destinées à améliorer la sécurité, juste avant le dernier week-end pascal.

- Nicolas Maslach informe que le responsable du conseil de quartier de Quartier d'Orléans l'a contacté la semaine précédente en lui disant que les habitants aimeraient avoir des informations sur la démolition des ruines du Galion. Son interlocuteur l'a également mis en garde sur le calendrier et l'importance que ces travaux aient lieu en dehors de la haute saison touristique et soient terminés avant Pâques. Olivier Raynaud assure que les travaux de désamiantage seront terminés avant Pâques.

## **- Interventions diverses -**

- En ce qui concerne l'ICBI, l'État a financé deux fois 150 000 euros, soit 300 000 euros pour réaliser les études menées en 2014 et en 2015. La phase 1 de ce projet est estimée à 3,9 M€ maximum et la phase 2 entre 2 et 3 M€. La Réserve attend l'appui de l'État et de la Collectivité pour ce projet. Régis Armangaud intervient pour souligner que la priorité de l'État à Saint-Martin concerne l'assainissement. Nicolas Maslach lui répond que c'est un bon projet, qui participe aussi à l'amélioration de l'environnement.



- Nicolas Maslach présente le projet BEST, confié à Romain Renoux et Amandine Vaslet. L'idée est d'évaluer les besoins des territoires ultramarins de l'Europe en matière de biodiversité, avant le financement des actions préconisées. Seul bémol : les financements disponibles pour le moment ne concernent que les PTOM, dans la mesure où les RUP bénéficient déjà de financements européens importants.
- Nicolas Maslach rappelle que les salariés de la Réserve naturelle ne sont pas bénévoles et que l'on ne peut pas leur demander d'être présents sur des manifestations ou lors de réunions en dehors de leurs heures de travail.
- Nicolas Maslach informe que depuis le passage en collectivité, la Réserve ne s'adresse plus directement à la DEAL en ce qui concerne son financement, mais passe par la préfecture à laquelle elle remet un dossier Cerfa. La DEAL a déjà assuré que 250 000 euros seraient affectées au financement de la Réserve en 2016. Nicolas Maslach se félicite que la Réserve bénéficie de ses propres sources de revenus pour boucler son budget.
- Nicolas Maslach conclut en se félicitant du recrutement d'Ashley Daniel au poste de garde et souligne qu'elle affirme sa personnalité comme elle a été encouragée à le faire.

## - Le rapport financier -

### **Bruno Lizé présente le rapport financier.**

- La Réserve naturelle doit prendre garde à gérer au plus juste ses dépenses entre janvier et avril, dans la mesure où la subvention de l'État n'est en général pas versée avant la fin du mois d'avril.
- Régis Armangaud suggère que la Réserve acquiert ses véhicules en leasing pour faire des économies. Jean-David Richardson renchérit en donnant pour exemple la Collectivité, qui a adopté ce système et s'en félicite.
- La préfecture ayant signé l'arrêté nécessaire, la redevance sur les passagers maritimes peut effectivement passer de 1,52 euro à 2 euros. Cette augmentation va permettre à la Réserve d'encaisser environ 20 000 euros supplémentaires en 2016.
- La nouvelle AOT mise en place pour le parking de la résidence Mont Vernon va rapporter environ 26 000 euros par an à la Réserve.
- La nouvelle réglementation concernant l'obligation de fournir une mutuelle à tous les salariés ne va pas impacter le budget de la Réserve, les salariés bénéficiant déjà de cette mesure.
- Le comité consultatif valide les comptes de la Réserve naturelle.

## - Conclusion -

Régis Armangaud conclut en assurant que l'État s'engageait à payer rapidement, en début d'année, la subvention annuelle versée à la Réserve. Il félicite l'équipe pour les actions variées et très intéressantes mises en place. Il propose d'envisager des mesures compensatoires en faveur de la Réserve dans le cadre de l'extension du port de Galisbay et du dragage du chenal d'accès. Il termine en souhaitant à chacun de bonnes fêtes de fin d'année.



Réserve Naturelle Nationale  
de Saint-Martin

# Rapport général du commissaire aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2015





**JEAN-MARC DUFETEL**  
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE  
INSCRITE A LA CRCC DE BASSE-TERRE

---

**ASSOCIATION DE GESTION  
DE LA RESERVE NATURELLE  
DE SAINT-MARTIN**

**803, RESIDENCE LES ACACIAS  
ANSE MARCEL  
97150 SAINT MARTIN**

**RAPPORT GENERAL  
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**



**JEAN-MARC DUFETEL**  
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE  
INSCRITE A LA CRCC DE BASSE-TERRE

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Association dans le cadre d'une lettre de mission en date du 16 janvier 2012, j'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur :

- Le contrôle des comptes annuels de **L'ASSOCIATION DE GESTION DE LA RESERVE NATURELLE DE SAINT-MARTIN** tels qu'ils sont annexés au présent rapport.
- Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi, relatives à l'exercice couvrant la période du **1<sup>er</sup> Janvier 2015 au 31 Décembre 2015**.

**I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages ou au moyen d'autres moyens de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les contrôles que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les comptes de votre Association ont été caractérisés notamment par les données suivantes (comparaison avec 2014) :

	2014	2015
- Total du Bilan :	449 135 €	424 117 €
- Total des produits d'exploitation Compte de Résultat :	726 572 €	701 793 €
- Total des charges d'exploitation Compte de Résultat :	741 987 €	656 344 €
- Résultat de l'année :	-17 319 €	37 478 €
- Subventions :	483073 €	467 515 €
- Collectes :	100 €	400 €
- Redevances reçues et produits d'activités annexes :	169 833 €	227 597€*

(\*) Dont redevances perçues au titre des AOT (Autorisation Occupation Temporaire) signées pour 124 971 euros, au lieu de 81 711 euros au titre de 2014.

De ce qui précède et du fait que la comptabilité ait été tenue selon les normes, je certifie que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.



JEAN-MARC DUFETEL  
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE  
INSCRITE A LA CRCC DE BASSE-TERRE

## II- JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations auxquelles j'ai procédé, pour émettre l'opinion, ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III- ELEMENTS SIGNIFICATIFS

Il nous a été permis de constater que les principales subventions accordées à l'Association Réserve Naturelle de Saint-Martin pour un montant global de quatre cent soixante sept mille cinq cent quinze euros (467 515 €) ont été versées :

- Par la DEAL pour 258 924 euros, anciennement la DIREN.
- Par la Collectivité de Saint-Martin pour 50 000 euros, dans le cadre d'une subvention globale de 150 000 euros sur trois ans pour l'assistance d'une installation d'une piscine en eau de mer.
- Une subvention de l'Etat pour une étude de la « Maison de la Biodiversité » pour 79 790 euros.
- Par différents organismes pour des contrats de partenariats.

Outre ces subventions, l'Association Réserve Naturelle de Saint-Martin perçoit, au titre de produits, les montants suivants :

- Cotisations membres	400 euros
- Redevances AOT	124 971 euros (1)
- Taxes passagers maritimes	94 977 euros
- Produits activités annexes	7 400 euros

(1) En vertu de contrats d'A.O.T (Autorisation Occupation Temporaire) désormais établis par le Conservatoire du Littoral, l'Association est autorisée à percevoir des redevances mensuelles d'occupation du domaine maritime des entreprises de restauration.

Nous n'avons pas de remarques particulières à formuler sur ces subventions ou autres produits, ni sur leur régularité.



**JEAN-MARC DUFETEL**  
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE  
INSCRITE A LA CRCC DE BASSE-TERRE

**IV – VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES**

J'ai également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

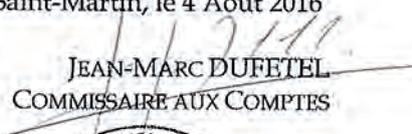
Au terme de l'article 14 de vos statuts, votre association se doit de convoquer votre assemblée générale ordinaire afin de statuer sur les comptes de l'exercice antérieur, dans les trente jours avant l'expiration du délai prévu pour le dépôt des déclarations d'impôt sur le revenu. Compte tenu du délai de convocation de trente jours, votre assemblée aurait dû être convoquée pour la date maximale du 12 mai de cette année. La tenue tardive de votre assemblée n'a aucune incidence, à notre sens, sur la validité des décisions de votre assemblée. Il serait opportun de mettre en adéquation la rédaction de vos statuts avec l'évolution de votre Association.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents qui vous sont présentés sur la situation financière et les comptes annuels.

L'ensemble des informations et des travaux qui nous ont permis d'établir ce présent rapport est consigné dans notre dossier de contrôle.

Nous remercions le personnel de l'Association pour sa collaboration.

Fait à Saint-Martin, le 4 Août 2016

  
JEAN-MARC DUFETEL  
COMMISSAIRE AUX COMPTES





## Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2015			31/12/2014
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires	4 172	4 172		927
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
	Terrains	6 734		6 734	6 734
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	7 790	7 729	61	1 477
	Autres immobilisations corporelles	191 171	135 890	55 281	70 700
	Immobilisations grevées de droits				
	Immobilisations en cours	70 055		70 055	63 784
	Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts	23 921		23 921	26 671	
Autres immobilisations financières	450		450	150	
<b>TOTAL ( I )</b>	<b>304 292</b>	<b>147 790</b>	<b>156 502</b>	<b>170 443</b>	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	<b>CREANCES (3)</b>				
	Créances usagers et comptes rattachés	1 024		1 024	8 269
	Autres créances	114 956		114 956	128 181
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>					
<b>DISPONIBILITES</b>	141 307		141 307	134 414	
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>	Charges constatées d'avance	10 328		10 328	7 828
	<b>TOTAL ( II )</b>	<b>267 615</b>		<b>267 615</b>	<b>278 692</b>
	Frais d'émission d'emprunt à étaler ( III )				
Primes de remboursement des obligations ( IV )					
Ecart de conversion actif ( V )					
<b>TOTAL ACTIF ( I à VI )</b>		<b>571 907</b>	<b>147 790</b>	<b>424 117</b>	<b>449 135</b>
(1) dont droit au bail			24 371	26 821	
(2) dont à moins d'un an					
(3) dont à plus d'un an					
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>					
Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes compétents					
Dons en nature restant à vendre					
					- autorisés par l'organisme de tutelle





## Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2015	31/12/2014
Fonds associatifs	<b>Fonds propres</b>		
	Fonds associatifs sans droit de reprise <i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau	255 366	272 685
	Résultat de l'exercice	37 478	(17 319)
	<b>Total des fonds propres</b>	<b>292 844</b>	<b>255 366</b>
	<b>Autres fonds associatifs</b>		
	Fonds associatifs avec droit de reprise - Apports - Legs et donations - Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs Droits des propriétaires Ecarts de réévaluation Subventions d'investissement sur biens non renouvelables Provisions réglementées		
<b>Total des autres fonds associatifs</b>			
<b>Total des fonds associatifs</b>	<b>292 844</b>	<b>255 366</b>	
Provisions			
Provisions pour risques	10 000		
Provisions pour charges			
<b>Total des provisions</b>	<b>10 000</b>		
Fonds dédiés			
Sur subventions de fonctionnement			
Sur dons manuels affectés			
Sur legs et donations affectés			
<b>Total des fonds dédiés</b>			
DETTES (1)	<b>DETTES FINANCIERES</b>		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	46 333	109 266
	Dettes fiscales et sociales	74 940	79 956
	<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		3 224	
Produits constatés d'avance			
<b>Total des dettes</b>	<b>121 273</b>	<b>192 446</b>	
Ecarts de conversion passif		1 323	
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>424 117</b>	<b>449 135</b>	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	37 478,38	(17 318,61)	
(1) Dont à moins d'un an	121 273	192 446	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
ENGAGEMENTS DONNES			





## Compte de Résultat

		Etat exprimé en euros		
		31/12/2015	31/12/2014	
		12 mois	12 mois	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués	400	100	
	Prestations de services	227 597	169 833	
	Productions stockée			
	Production immobilisée	6 271	63 784	
	Subventions d'exploitation	467 515	483 073	
	Dons			
	Cotisations			
	Legs et donations			
	Autres produits de gestion courante	9	32	
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges		9 751	
	Autres produits			
	<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>701 793</b>	<b>726 572</b>	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats		
Variation de stock				
Autres achats et charges externes		203 027	305 755	
Impôts, taxes et versements assimilés		3 659	7 703	
Rémunération du personnel		302 279	294 257	
Charges sociales		110 613	104 326	
Subventions accordées par l'association				
Dotation aux amortissements et dépréciations		22 473	29 945	
Dotation aux provisions		10 000		
Autres charges		4 292	1	
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>656 344</b>	<b>741 987</b>	
<b>1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER</b>		<b>45 449</b>	<b>(15 415)</b>	
Produits financiers		Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers	1 523	143	
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations			
	Intérêts et charges financières	892	183	
Charges financières	<b>2 - RESULTAT FINANCIER</b>	<b>631</b>	<b>(41)</b>	
	<b>3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1+2)</b>	<b>46 080</b>	<b>(15 456)</b>	
Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	10 296	111	
	Charges exceptionnelles	18 899	1 974	
	<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(8 602)</b>	<b>(1 863)</b>	
	Impôts sur les sociétés			
	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées			
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>713 612</b>	<b>726 826</b>	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>676 134</b>	<b>744 144</b>	
<b>EXCEDENT ou DEFICIT</b>		<b>37 478</b>	<b>(17 319)</b>	
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	<b>PRODUITS</b>			
	Bénévolat			
	Prestations en nature			
	Dons en nature			
	<b>CHARGES</b>			
	Secours en nature			
	Mise à disposition gratuite de biens et services			
	Personnel bénévole			





Réserve Naturelle Nationale  
de Saint-Martin

# Rapport financier au 31 octobre 2016



Présenté par Bruno Lize,  
expert-comptable



# Budget prévisionnel 2017 ■ ■ ■



Budget prévisionnel de l'association (Cerfa N°12156\*3)

2017

Exercice 2017

CHARGES		Montant	PRODUITS		Montant
CHARGES DIRECTES			RESSOURCES DIRECTES		
60 – Achats			70 – Prestations de services – Redevances passagers et AOT		
Rémunération honoraires plan de gestion		15000	COT Conservatoire		145000
			COT Rattrapage		65000
			Redevances commerciales arrêté prefectoral		120000
Achats matières et fournitures		18000	74- Subventions d'exploitation		
Autres fournitures (ICBI) Institut Caribéen de la Biodiversité		587500	Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)		
61 - Services extérieurs			DEAL (fonctionnement)		258924
			DEAL (Plan de gestion)		15000
Locations (bureaux, local technique, marina)		37000	CDL (location locaux)		4800
Travaux aménagement réserve (CDL L322-10)		70000	CDL (L322- 10) Travaux		35000
Entretien et réparation		9000	CEDEV BOP 123 (ICBI) Institut Caribéen de la Biodiversité		470000
Assurance		4500	Région(s) :		
Documentation		800	Département(s) :		
62 - Autres services extérieurs					
Rémunérations intermédiaires et honoraires		10000			
Publicité, publication		3424			
Déplacements, missions, séminaires		12000	Commune(s) :		
Services bancaires, autres		5000	COM		0
63 – Impôts et taxes			Organismes sociaux (détailler) :		
Impôts et taxes sur rémunération,					
Autres impôts et taxes			Fonds européens		
64- Charges de personnel			CARSPAW / BEST		15000
Rémunération des personnels		270000	L'agence de services et de paiement (ex- CNASEA –emplois aidés)		26000
Charges sociales		110000	Autres établissements publics/Aamp		25000
Autres charges de personnel stagiaire		5000			
65- Autres charges de gestion courante			75 – Autres produits de gestion courante		
66- Charges financières		2500	Dont cotisations, dons manuels ou legset AOT		
67- Charges exceptionnelles		5000	76 – Produits financiers		
68- Dotation aux amortissements		15000	78 – Reprises sur amortissements et provisions		
CHARGES INDIRECTES					
Charges fixes de fonctionnement					
Frais financiers					
Autres					
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>1179724</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>1179724</b>
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES					
86- Emplois des contributions volontaires en nature			87 - Contributions volontaires en nature		
Secours en nature			Bénévolat		
Mise à disposition gratuite de biens et prestations			Prestations en nature		
Personnel bénévole			Dons en nature		
<b>TOTAL</b>		<b>1179724</b>	<b>TOTAL</b>		<b>1179724</b>